

RESSOURCES

ACCOMPAGNER LA PROFESSION
ET FAIRE ÉVOLUER LES MODES
DE CONSOMMATION



2

Accompagner la profession
et faire évoluer les modes
de consommation

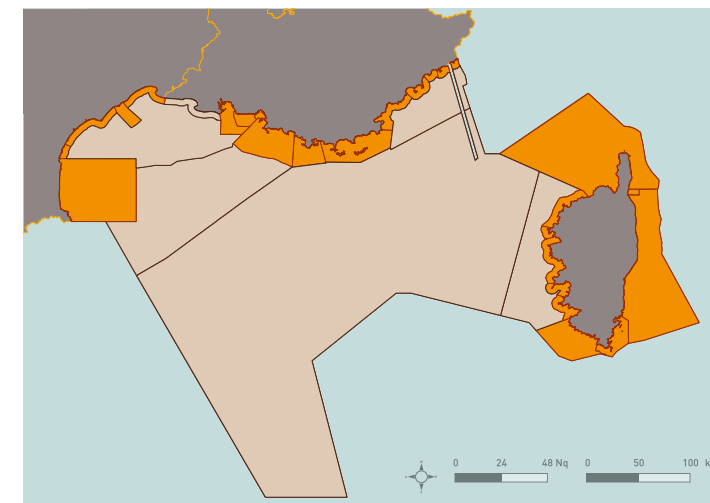
DEMAIN AVEC LE DSF MÉDITERRANÉE

ACTION AQUA-NAT01

PLANIFIER LES ZONES DE VOCATION
AQUACOLE DE LA FAÇADE

Pilotes
DIRM

Partenaires
Région DDTM • Organi-
sations professionnelles
• Centres techniques •
CEREMA • Coordination
nationale : DPMA • Baqua
• DGITM • DML /
DEB ELM2 • Collectivités
• Institut scientifique



*Carte des vocations
Priorités stratégiques*

Zones de vocations :
toutes zones côtières
1 à 4 ; 7 à 17 ; 21 à 26 ; 28 à 30

Contribution au bon état écologique

➔ **L'action est transversale et contribuera à l'amélioration à moyen et long terme du bon état écologique.** La prévention des impacts devrait permettre de réduire les pressions et des nuisances en zone littorale qu'elle encourage, notamment : rejets de déchets à la mer (D10), contaminants (D08), respect de l'intégrité des habitats côtiers et littoraux (D01-HB), réduction du dérangement des espèces sensibles sur leurs habitats fonctionnels (D01-OM, D01 PC).

Incidence socio-économique

Cette action a vocation à dynamiser la filière aquacole en s'inscrivant dans une politique de planification à moyen terme.

2022-2027

DEMAIN AVEC LE DSF MÉDITERRANÉE

► Objectifs socio-économiques auxquels répond l'action

L'action remplit notamment les objectifs suivants :

N1. Soutenir les professionnels de l'aquaculture dans l'accès

au foncier et aux infrastructures (dont les éoliennes à venir) et dans leurs démarches de labellisation, en évitant les habitats particuliers.

T2. Faciliter, au sein d'espaces déjà urbanisés / aménagés, l'accès au foncier, aux quais et aux cales pour les activités et industries maritimes.

► Politiques publiques complémentaires

Schéma d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) :

Région Occitanie

Ensemble des règles liées aux objectifs :

- Devenir une région exemplaire face aux changements climatiques.
- Accompagner les dynamiques de tous les territoires.

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ensemble des règles des objectifs suivants :

- **Objectif 13 :** Faire de la biodiversité et de sa connaissance un levier de développement et d'aménagement innovant.
- **Objectif 58 :** Soutenir l'économie de proximité.

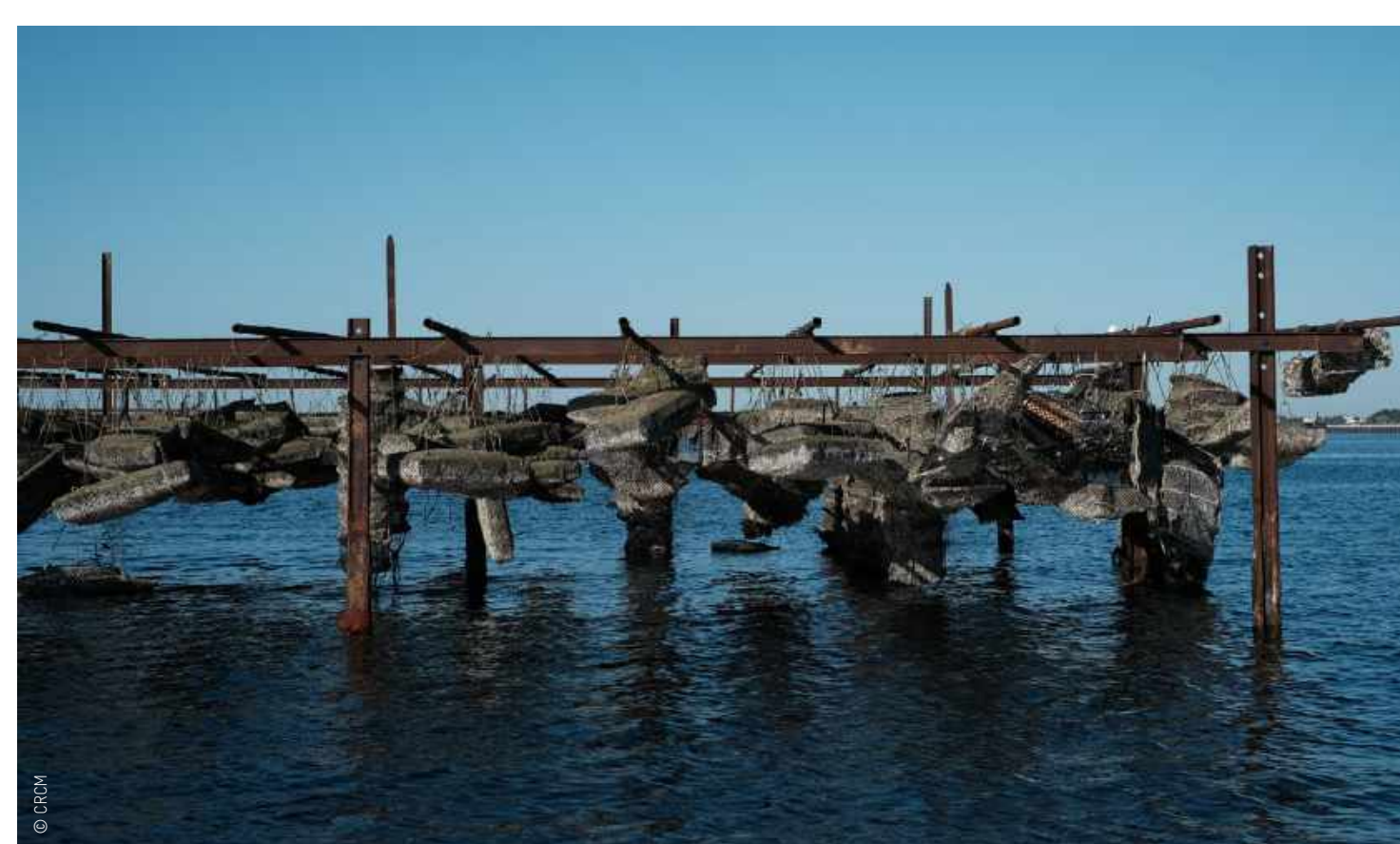
Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC)

► Orientations réglementaires

Ensemble des prescriptions réglementaires F (orientations réglementaires relatives à la protection de l'environnement sur l'ensemble du territoire).

Annexe 6 Schéma de mise en valeur de la mer.

Dynamiser l'économie littorale & maritime.



► Autres politiques publiques complémentaires

Plan stratégique national pour le développement des aquacultures durables. Le plan 2014-2020 incluait un objectif : **1.C** Mieux utiliser la planification spatiale pour permettre l'accès aux sites propices.

Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

SDAGE Rhône-Méditerranée

► **Orientation fondamentale 5E -** Évaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine.

► **Disposition 5E-05 -** Réduire les pollutions du bassin-versant pour atteindre les objectifs de qualité propres aux eaux de baignades et aux eaux conchyliques.

SDAGE Corse

► **Orientation fondamentale 2** Lutter contre les pollutions en renforçant la maîtrise des risques pour la santé.

► **Disposition 2A-05 -** Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions.

► **Disposition 2A-10 -** Engager des programmes d'actions coordonnées dans les milieux particulièrement sensibles aux pollutions organiques et chimiques.

Mesures du programme de mesures DCE associées :

Le PDM DCE intègre des mesures au titre des enjeux de la directive eaux de baignade et eaux conchyliques.

► **ASS0302 -** Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles).

► **ASS0201 -** Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement.

► **ASS0801 -** Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif.

2016-2021

BILAN DES ACTIONS EXISTANTES

L'accroissement des usages sur le littoral français a rendu la planification spatiale de l'aquaculture marine nécessaire pour en assurer la pérennité ainsi que le développement en cohérence avec les autres usages.

« *Le SRDAM est un levier important de développement du secteur.* »

En application de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010, intégrée à l'article L923-1-1 du code rural et de la pêche maritime, chacune des régions littorales de la façade méditerranéenne, sous l'autorité des préfets de région, a adopté un schéma régional de développement de l'aquaculture marine (conchyliculture, pisciculture marine et autres cultures marines). Un SRDAM est un document, en majorité cartographique,

qui présente l'ensemble des sites d'aquaculture marine (existants ou potentiels) et qui a vocation à aider les porteurs de projets et les services instructeurs à identifier les zones où l'implantation de sites aquacoles sera la plus consensuelle possible. C'est un levier important de développement du secteur.

Chaque schéma est pris en compte lors de l'instruction des actes de gestion relatifs aux autorisations d'exploitation de cultures marines par les directions départementales des territoires et de la mer. Il a également vocation à être pris en compte lors de l'élaboration du Document stratégique de façade.

Ces documents ont été adoptés après une large concertation avec les acteurs.

La méthode retenue pour l'élaboration des trois projets de schémas régionaux de Méditerranée (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Corse) a reposé sur six phases successives avant son adoption :

1. Élaboration d'un projet de répertoire des sites existants à partir des données



recueillies auprès des services de l'État et d'un projet de répertoire des sites propices à partir des propositions des professionnels de l'aquaculture et de la pisciculture ;

2. Réunions régionales de travail entre services de l'État, professionnels ou leurs représentants, collectivités territoriales régionales ;

3. Consultation des services de l'État, établissements publics de l'État, représentants des professionnels de la pêche et de l'aquaculture, Conseil régional, Conseils généraux et établissements publics gestionnaires de SCOT littoraux ;

4. Large concertation avec les acteurs concernés : élus des collectivités territoriales, établissements publics (IFREMER, conservatoire du littoral, agence de l'eau, agence des aires marines protégées...), personnalités qualifiées en raison de leurs compétences en matière de protection de l'environnement et d'usage et de mise en valeur de la mer ; Cette phase a été essentielle pour chacune des régions car elle a permis de mieux prendre en compte



certain enjeux ou usages exprimés par les acteurs. En particulier, plusieurs sites propices au développement de l'aquaculture ont été modifiés ou supprimés suite à ces réunions ; en ce qui concerne certains sites propices maintenus, des précisions ont pu être apportées sur des enjeux non rédhibitoires à porter à la connaissance des futurs porteurs de projet.

5. Consultation pour avis du Conseil maritime de façade ;

6. Mise à la consultation du public.

En application du décret n°2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement, le projet de SRDAM, accompagné de son rapport environnemental, a été par ailleurs soumis à l'avis de l'autorité environnementale compétente.

Chaque schéma a été adopté par arrêté du préfet de région géographiquement compétent. Un premier bilan de la mise en œuvre doit intervenir au plus tard dans un délai de cinq ans à compter de la date de l'arrêté. Ils permettront d'entamer le travail de planification des zones de vocation aquacole de la façade.

Focus sur les critères de planification

Les répertoires des sites propices au développement de l'aquaculture marine ont fait l'objet d'une planification à partir de propositions de sites par les professionnels, croisées avec plusieurs catégories de données géolocalisées (données physiques, environnementales, etc) qui sont détaillées dans chacun des schémas.

Ces données correspondent à des critères qui ont permis de sélectionner des sites ou,

au contraire, d'éliminer ou de réduire le périmètre de certains sites propices.

Par souci d'homogénéité et de cohérence des schémas régionaux à l'échelle de la façade méditerranéenne, seules les données pouvant conduire à une cartographie de façade homogène ont été retenues lors de l'élaboration de ce répertoire.

Une des premières étapes de cette étude a donc été de définir des critères objectifs de zonage, en lien direct ou indirect avec l'aquaculture

marine, pour lesquels des informations à l'échelle de la façade méditerranéenne, suffisamment fiables et quantifiées, étaient disponibles et d'en constituer une base de données homogène.

Le recueil d'information s'est fait auprès des services de l'État, de l'Ifremer, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, du Service Hydrographique de la Marine (SHOM), de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN), etc.



En
SAVOIR
+

Dates d'adoption des schémas :

- Arrêté préfectoral du 1er août 2014 pour l'Occitanie
- Arrêté préfectoral du 27 novembre 2015 pour la Corse
- Arrêté préfectoral du 10 décembre 2015 pour Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ils sont accessibles :

► <http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/schemas-regionaux-de-developpement-de-l-r155.html>

AQUA-PM-NAT01

Planifier les zones de vocation aquacole sur les façades

Façade concernée	MEMN		X	NAMO		X	SA		X	MED	X
Descripteur du BEE	1-OM	1-PC	1-MT	1-HB	1-HP	2	3	4	5	6	
	7	8	9	10	11						
Thématiques Socio-économiques	EMR	TEE	RLI	PTM	OPT	PM	AQU	GME	INN	SPO	
	TOU	SPP	LAM	EMP	FOR	R-I	CON	TSO	SEN	SEC	
Zones de la carte des vocations MED	1 à 4 ; 7 à 17 ; 21 à 26 ; 28 à 30										

Contexte et objet de l’action, en lien avec les résultats de l’analyse de la suffisance

.....

•

Le bilan des "Schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine" (SRDAM), élaborés en 2013-2015 en vue de favoriser l’installation de nouvelles exploitations aquacoles par un zonage consensuel entre les acteurs de la mer et du littoral et les services de l’État, est mitigé, voire nul dans certaines façades maritimes. De plus, l’ordonnance "hiérarchie des normes" du 17 juin 2020 applicables aux documents d’urbanismes supprime la prise en compte des SRDAM dans les SCOT. Il s’agit donc d'inscrire dans le plan d'action des documents stratégiques de façade (DSF) :

- le bilan de mise en œuvre des premiers SRDAM
- le recensement exhaustif des sites d'aquaculture marine
- l’exercice de planification des activités aquacoles existantes et des zones propices à ces activités, en s’appuyant sur des critères révisés et complétés qui correspondront mieux aux volontés locales, aux opportunités économiques et à la capacité d'assimilation du milieu, pour développer les aquacultures marines en mer comme à terre en cohérence avec les articles L. 923-1-1 et D. 923-2 du CRPM.

Ainsi, la carte mutualisée à l'échelle de la façade des nouveaux SRDAM formera la carte des vocations aquacoles et sera intégrée aux représentations cartographiques de la partie "Définition des objectifs stratégiques et des indicateurs" du DSF, tel que définie à l'article R. 219-1-7-III-2° du code de l'environnement. Elle sera opposable par compatibilité (L. 219-4 du code de l'environnement et L. 131-2 du code de l'urbanisme).

Description des sous-actions

Sous-action 1

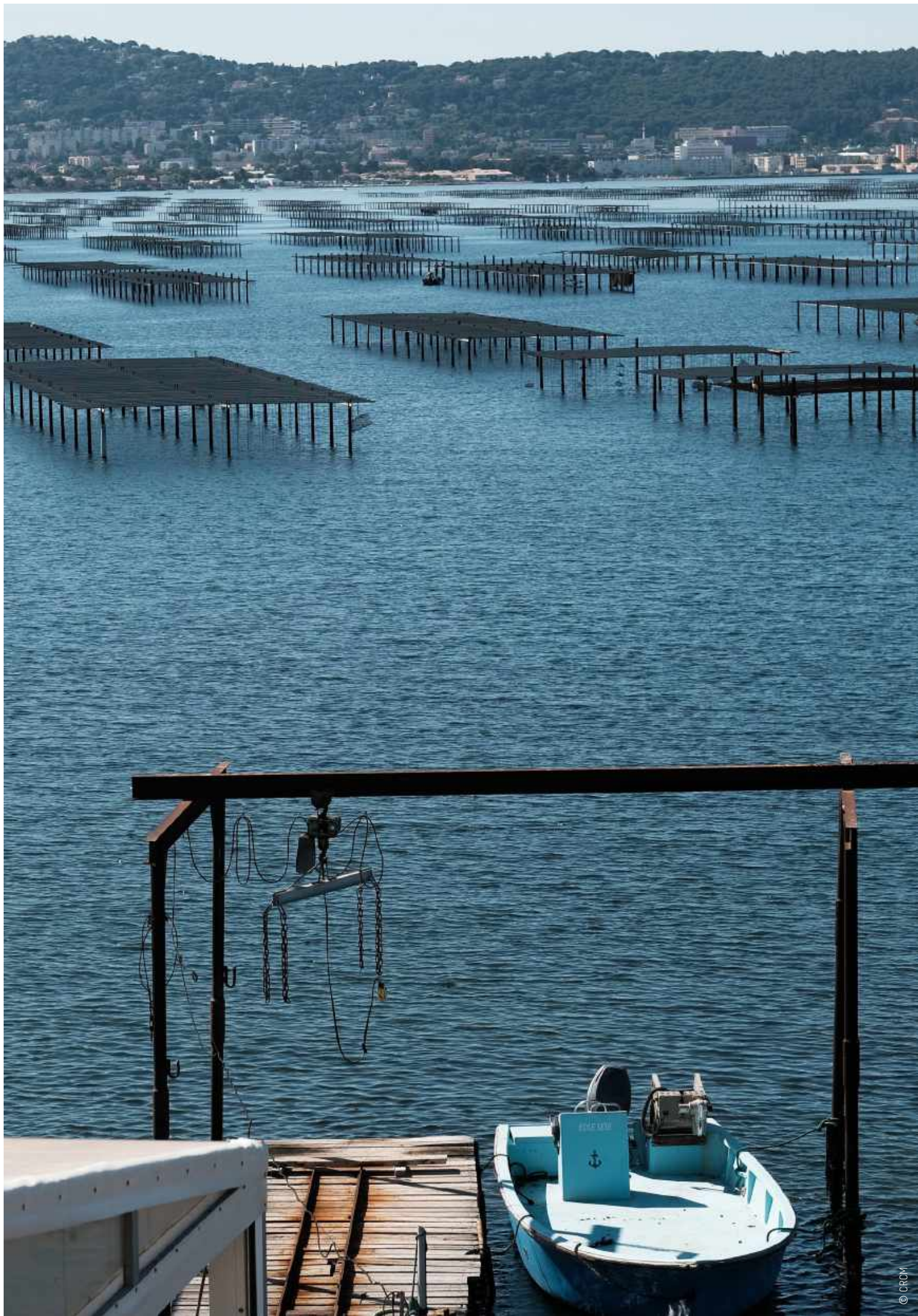
Libellé	Mutualiser, en façade, les bilans des SRDAM pour préparer la carte des vocations aquacoles du DSF qui remplacera à terme les SRDAM.
Descriptif synthétique	Le bilan mutualisé entre façades des SRDAM doit permettre de réunir le plus d'informations possibles pour préparer, à l'échelle de la façade, la partie aquacole des cartes des vocations des DSF. Les DIRM piloteront cet exercice avec les acteurs à des échelles territoriales adaptées.

Sous-action 2

Libellé	Elaborer la carte des vocations aquacoles identifiant notamment les zones propices à terre comme en mer sur la base de la sous-action 1
Descriptif synthétique	Les précédents SRDAM s'étaient appuyés sur une collaboration technique notamment entre les DDTM, l'IFREMER et le CEREMA pour la définition de critères homogènes de spatialisation. Pour élaborer la carte des vocations aquacoles à venir, la démarche devra être menée avec l’ensemble des acteurs dont les collectivités, en prenant en compte les opportunités économiques et spatiales de développement terrestre et maritime, les connaissances sur la capacité d’assimilation du milieu, l’accès au foncier terrestre, les débouchés économiques locaux et à l’export, l’intégration paysagère et la sécurité sanitaire et maritime. Une action animée par les DIRM au niveau local et coordonnée au niveau national avec les services centraux (DPMA/Baqua – DGITM/DML-DEB/ELM2) est donc envisagée. Pour mémoire, la future stratégie nationale aquacole 2021-2027 PNSPDA 2021-2027 (fiche 1) prévoit : « la carte des vocation aquacole des DSF pourrait identifier les zones actuelles avec leur utilité à terre et les zones propices à terre comme en mer ».

132

	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022		
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027		
Pilote(s)	Au niveau régional : DIRM	Au niveau régional : DIRM		
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	Régions /DDTM /Organisations Professionnelles /Centres techniques/CEREMA Coordination nationale : DPMA Baqua /DGITM DML /DEB ELM2	Collectivités Organisations Professionnelles Centres techniques Instituts scientifiques DDTM CEREMA Coordination nationale : DPMA Baqua /DGITM DML /DEB ELM2		
Financements potentiels	Temps agent	Temps agent		
Action au titre de la DCSMM	Non			



DEMAIN AVEC LE DSF MÉDITERRANÉE

ACTION AQUA-NAT02

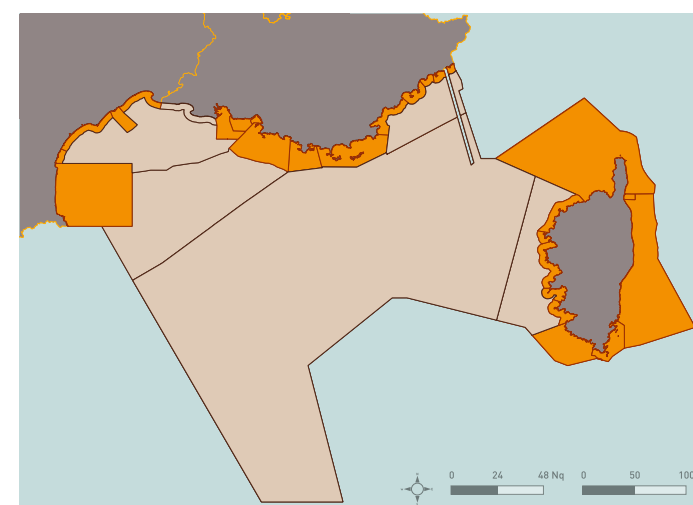
ACCOMPAGNER LES PROCÉDURES D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'EXPLOITER LES FERMES AQUACOLE

Pilotes

Au niveau local • DIRM
• Co-ordination nationale :
DML • Baqua • BBA • ELM2
• DPMA • ENSAM/ IFORE

Partenaires

Organisations Professionnelles / Centres Techniques
• IFREMER • DPMA / DGPR
/ au niveau nationale
DIRM • DDTM • DDPP •
CGDD



Carte des vocations Priorités stratégiques

Zones de vocations :
toutes zones côtières
1 à 4 ; 7 à 17 ; 21 à 26 ; 28 à 30

Contribution au bon état écologique

➔ **L'action est transversale et contribuera à l'amélioration à moyen et long terme du bon état écologique.** La prévention des impacts devrait permettre de réduire les pressions et des nuisances en zone littorale qu'elle encourage, notamment : rejets de déchets à la mer (D10), contaminants (D08), respect de l'intégrité des habitats côtiers et littoraux (D01-HB), réduction du dérangement des espèces sensibles sur leurs habitats fonctionnels (D01-OM, D01 PC).

Incidence socio-économique

Cette action a vocation à dynamiser la filière aquacole par un meilleur accompagnement de la filière.

2022-2027

DEMAIN AVEC LE DSF MÉDITERRANÉE

► Objectif environnemental auquel répond l'action

L'action impactera potentiellement

F4 Réduire les transferts directs de polluants microbiologiques en particuliers vers les zones de baignade et les zones de production de coquillages.

► Objectifs socio-économiques auxquels répond l'action

L'action remplit notamment les objectifs suivants :

N1. Soutenir les professionnels de l'aquaculture dans l'accès au foncier et aux infrastructures (dont les éoliennes à venir) et dans leurs démarches de labellisation, en évitant les habitats particuliers.

T2. Faciliter, au sein d'espaces déjà urbanisés / aménagés, l'accès au foncier, aux quais et aux cales pour les activités et industries maritimes.



► Politiques publiques complémentaires

Schéma d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

Région Occitanie

Ensemble des règles liées aux objectifs :

- Devenir une région exemplaire face aux changements climatiques.
- Accompagner les dynamiques de tous les territoires.

Règle 26 : Economie bleue.

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ensemble des règles des objectifs suivants :

- **Objectif 13 :** Faire de la biodiversité et de sa connaissance un levier de développement et d'aménagement innovant.
- **Objectif 58 :** Soutenir l'économie de proximité.

Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC)

Ensemble des prescriptions réglementaires F (orientations réglementaires relatives à la protection de l'environnement sur l'ensemble du territoire).

Annexe 6 Schéma de mise en valeur de la mer.
Dynamiser l'économie littorale & maritime.

► Autres politiques publiques complémentaires

Plan stratégique national pour le développement des aquacultures durables. Le plan 2014-2020 incluait un objectif :

1.C Mieux utiliser la planification spatiale pour permettre l'accès aux sites propices.

FEAMP 2021-2027
(En cours d'adoption).

OS 2.1 Promouvoir les activités aquacoles durables et économiquement viables.

Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

SDAGE Rhône-Méditerranée

- **Orientation fondamentale 5E -** Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine
- Disposition 5E-05 -** Réduire les pollutions du bassin-versant pour atteindre les objectifs de qualité propres aux eaux de baignades et aux eaux conchylicoles.

SDAGE Corse

- **Orientation fondamentale 2** Lutter contre les pollutions en renforçant la maîtrise des risques pour la santé.
- **Disposition 2A-05 -** Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions.
- **Disposition 2A-10 -** Engager des programmes d'actions coordonnées dans les milieux particulièrement sensibles aux pollutions organiques et chimiques.

Mesures du programme de mesures DCE associées :

Le PDM DCE intègre des mesures au titre des enjeux de la directive eaux de baignade et eaux conchylicoles.

- **ASS0302 -** Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles).
- **ASS0201 -** Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement.
- **ASS0801 -** Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif.

BILAN DES ACTIONS EXISTANTES

« L'objectif du projet MOCAA est de développer une chaîne d'outils de modélisation permettant d'évaluer l'impact environnemental de fermes marines à terre et en mer »

L'aquaculture se heurte depuis toujours à une difficulté d'acceptation sociétale, accusée de rejets et de pollutions du milieu et des eaux de baignade. Ces difficultés se ressentent sur l'instruction des projets, souvent trop longue et onéreuse pour permettre un réel développement de l'activité. Les chercheurs de l'IFREMER, appui aux politiques publiques et force de réponse aux enjeux sociétaux de développement durable des activités, développent un modèle ambitieux et prospectif, qui permettra d'anticiper les rejets d'une ferme en fon-

tion des conditions d'élevage, de nutrition, des conditions hydrologiques et la nature de l'environnement périphérique.

Contexte

En France, il n'existe pour le moment pas d'outil opérationnel permettant de prédire les impacts liés aux rejets aquacoles qui soit accepté par toutes les parties prenantes. Cette lacune est identifiée comme un frein à l'installation de nouveaux sites de production. Pour s'inscrire dans les objectifs de développement d'une aquaculture durable et les lignes directrices pour l'aquaculture de la CE, et pour objectiver l'impact environnemental de l'aquaculture marine, la DPMA et l'Ifremer financent le projet MOCAA coordonné par l'Ifremer et mené en collaboration avec les organisations professionnelles (l'ITAVI, le CIPA et le SFAM) et le bureau d'étude POS3IDON.



Lien Ifremer

► <https://wwwz.ifremer.fr/Recherche/Departements-scientifiques/Departement-Infrastructures-de-Recherche-et-Systèmes-d-Information>



L'Ifremer développe des méthodes et outils permettant d'évaluer la capacité d'assimilation (ou capacité de charge) de sites propices au développement de l'aquaculture en se basant sur les caractéristiques des systèmes de production (espèces, production, type et fonctionnement de ferme, etc.) et du milieu récepteur (bathymétrie, hydrodynamique, sensibilité des écosystèmes benthiques etc.). En simulant l'émission et le devenir des rejets solides autour des cages piscicoles, ces outils s'attachent à prévoir l'impact de fermes aquacoles et guider la sélection de site. Ces outils pourront également servir à optimiser les programmes de suivi et prédire les effets cumulés de plusieurs fermes sur un même site, ou encore orienter la mise en place de systèmes intégrés multi trophiques.

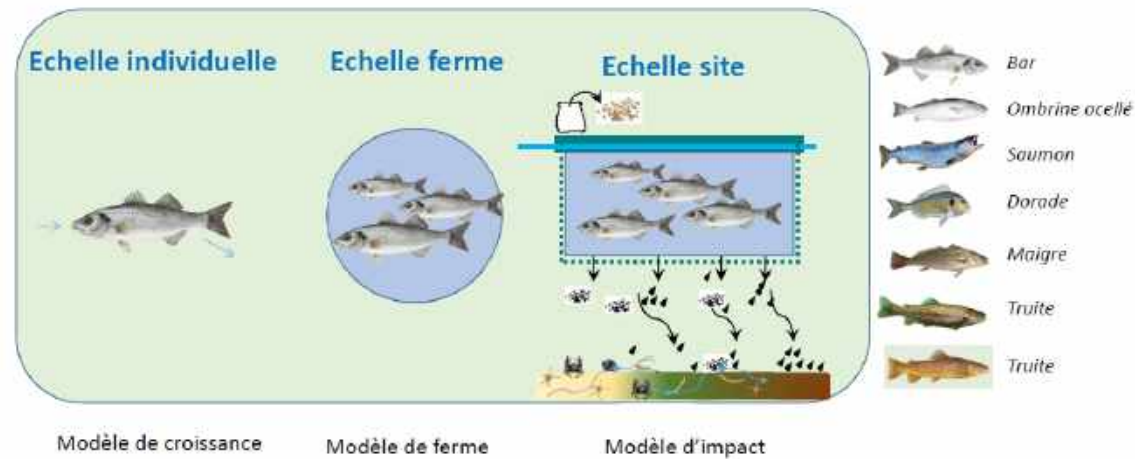
La pisciculture et les autres formes d'aquaculture nourries génèrent des émissions de nutriments (carbone, azote et phosphore) sous formes solides ou dissoutes via les effluents d'élevage dans l'environnement. Les rejets solides organiques proviennent principalement de la nourriture

non consommée et des excréments. Les rejets dissous, principalement l'ammonium, nitrates, phosphates, l'urée et les rejets gazeux, proviennent du métabolisme des animaux et sont excrétés par le poisson. De manière générale, la quantité de rejets générée par la ferme varie avec la biomasse en élevage. Par conséquent, plus l'échelle de production ou la densité d'élevage est importante, plus il y aura de rejets. L'impact benthique est lié à l'accumulation de particules sur le fond marin qui peut induire un enrichissement organique. L'enrichissement organique, la réduction de la

disponibilité en oxygène et la production de gaz toxiques peuvent être à l'origine de changements structuraux (nombre d'espèces, diversité, abondance, biomasse) dans les communautés benthiques présentes à proximité. Ces caractéristiques géochimiques et écologiques du sédiment peuvent servir d'indicateurs ou de proxy du niveau de perturbation de l'environnement benthique. Cet enrichissement est notamment fonction des caractéristiques de la ferme et de la capacité de dispersion du milieu (hydrodynamisme de la zone, profondeur).



Echelles MOCAA et Espèces étudiées



L'évaluation des impacts d'une ferme piscicole nécessite donc la compréhension des mécanismes à l'origine :

- 1) de l'émission des rejets,
- 2) de leur devenir dans le milieu,
- 3) de leur assimilation par l'écosystème. Une suite d'outils de modélisation peut être utilisée et combinée pour décrire ces mécanismes à chaque étape.

Objectifs

L'objectif du projet MOCAA est de développer une chaîne d'outils de modélisation permettant d'évaluer l'impact environnemental de fermes marines à terre et en mer, basé sur la prévision de la capacité d'assimilation des rejets biologiques d'un site de production aquacole, par les écosystèmes récepteurs. Les outils développés permettront de tenir compte des spécificités des systèmes de

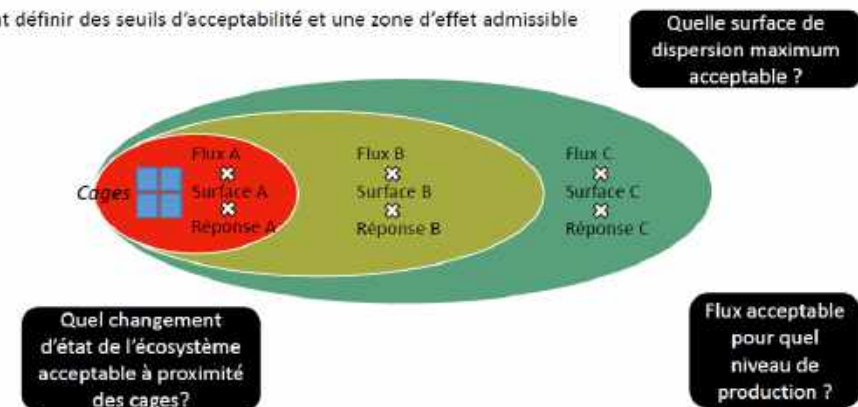
production (espèces, production, type et fonctionnement de ferme, etc.) et des caractéristiques du milieu récepteur (bathymétrie, hydrodynamique, sensibilité des écosystèmes benthiques etc.) pour simuler l'émission des rejets solides et dissous par l'exploitation et leur devenir dans le milieu. Méthodologie opérationnelle et intégrée du projet MOCAA.

La démarche menée au sein de MOCAA concerne la France métropolitaine et les territoires d'Outre-Mer français et la production de loup (*Dicentrarchus labrax*), daurade (*Sparus aurata*), saumon (*Salmo salar*), maigre (*Argyrosomus regius*), truite (*Oncorhynchus mykiss* et *Salmo trutta*) et ombrine (*Sciaenops ocellatus*) (Figure 1).

Le projet se décline en trois phases : I) En 2020, simulation du fonctionnement de la ferme et la production des rejets solides et dissous II) 2021-

Exemple de sorties du modèle d'impact

Comment définir des seuils d'acceptabilité et une zone d'effet admissible



2022 : prévision du devenir des rejets et III) 2023-2024 ; prévision de leur impact sur les écosystèmes récepteurs (Figure 2).

Lors de la 1^{ère} phase du projet (2020), un modèle de simulation de fonctionnement de ferme a été développé afin de prévoir l'évolution de la bio-

masse sur la ferme (introduction des alevins, croissance, mortalité, récolte) et la dynamique de production des rejets solides (fèces et aliment non ingéré) et dissous (excrétions d'azote et de phosphore) pour des pratiques et une structure d'élevage donnée. Une revue des modèles de fermes a été produite et un modèle

de ferme a été développé au format expert.

Tout au long de ces phases, une concertation est conduite avec les parties prenantes afin d'élaborer des méthodes et outils partagés qui auront valeur de référence.



AQUA-NAT02

Accompagner les procédures d’instruction des demandes d’autorisation d’exploiter les fermes aquacoles

Façade concernée	MEMN	X	NAMO	X	SA	X	MED	X		
Descripteur du BEE	1-OM	1-PC	1-MT	1-HB	1-HP	2	3	4	5	6
	7	8	9	10	11					
Thématiques Socio-économiques	EMR	TEE	RLI	PTM	OPT	PM	AQU	GME	INN	SPO
	TOU	SPP	LAM	EMP	FOR	R-I	CON	TSO	SEN	SEC
Zones de la carte des vocations MED	1 à 4 ; 7 à 17 ; 21 à 26 ; 28 à 30									

Contexte et objet de l’action, en lien avec les résultats de l’analyse de la suffisance

Dans un contexte de densification des hommes et des activités dans les zones littorales, les conflits d’usage se développent. Ainsi, les nouvelles installations en aquaculture marine peuvent faire l’objet de contestations. Ces dix dernières années, 24 contestations ont été recensées (la moitié se situant en Bretagne), dont 22 ont fait l’objet de contentieux. Plus de la moitié des contentieux a un motif lié à un conflit d’usage sur le littoral.

Les stratégies de façade maritime visent à maintenir et favoriser l’activité aquacole dans des conditions d’implantation et de gestion durable des fermes qui fassent consensus avec les acteurs de la mer et du littoral : la future planification aquacole entérinera ces zonages. En conséquence, l’accompagnement de l’État des porteurs de projets doit être renforcé pour concrétiser cette planification, notamment dans la fluidité de leurs démarches administratives mais aussi dans l’acceptabilité sociale de ces futures fermes.

Les procédures à remplir pour les exploitations aquacoles peuvent relever de différentes réglementations relatives à l'évaluation environnementale, aux "installations classées pour l'environnement" (ICPE), à la loi sur l'eau (IOTA) ou, encore, de procédures permettant l'obtention d'agréments zoosanitaire et sanitaire, mais aussi de réglementations liées à la sécurité, au droit de travail, etc. Il est donc nécessaire d'accompagner le futur exploitant dans sa démarche de demande d'autorisation d'exploiter, notamment par la rédaction de guides pratiques, de fiches explicatives, etc.

L’action vise donc à clarifier le cadre réglementaire d’exercice, à encourager la participation des services instructeurs à la mise au point puis à l'utilisation d'un outil prédictif des impacts environnementaux des fermes (élaboré dans le cadre du projet MOCAA porté par l'IFREMER), et à former les services instructeurs pour un meilleur accompagnement des dossiers.

Description des sous-actions

Sous-action 1

Libellé	Rendre plus lisible le cadre réglementaire pour les porteurs de projets aquacoles
Descriptif synthétique	Afin d’améliorer la situation relative aux délais d’instruction et d’installation (en pisciculture notamment) et permettre l’expression du potentiel de développement du secteur tout en assurant le maintien d’un haut niveau de protection de l’environnement, la mobilisation des partenaires scientifiques, des représentants de la profession, et des différents services de l’État est nécessaire pour élaborer des outils d'accompagnement des porteurs de projets (guides, fiches techniques, réunions locales) en cohérence avec la future stratégie nationale aquacole PNSPDA 2021-2027 (fiche 1).

Sous-action 2

Libellé	Utiliser un outil national de modélisation prévisionnelle des impacts d’une ferme aquacole, en vue d’accompagner l’instruction et l’acceptation des futures fermes.
Descriptif synthétique	Le projet IFREMER : MOCAA / modélisation de la capacité d'assimilation de l'environnement pour une aquaculture durable, en cours de construction, développera un outil "modèle de fonctionnement de ferme" afin de prédire les rejets de différents types de fermes et de fournir les données d'entrées clef du modèle d'impact. L'objectif de ce projet d'IFREMER est de développer une méthodologie et un outil opérationnel d'évaluation d'impact basé sur la prédiction de la capacité d'assimilation des rejets biologiques par les écosystèmes récepteurs. Cet outil a vocation à être utilisé dans la gestion globale des projets aquacoles, en associant les services instructeurs aux ateliers muti-acteurs.

Sous-action 3				
Libellé	Former les services instructeurs aux techniques, enjeux et impacts des projets aquacoles			
Descriptif synthétique	Les services instructeurs présents dans les grands bassins conchylicoles sont habitués aux procédures concernant les autorisations d'exploiter pour les cultures marines (AECM). La future stratégie nationale aquacole PNSPDA 2021-2027 prévoit le développement de nouvelles activités aquacoles (poissons, macro- et micro-algues, crustacés, etc.). Pour faciliter l’instruction des dossiers de fermes aquacoles, les services instructeurs pourraient bénéficier d’une formation dédiée aux techniques aquacoles présentes et potentielles sur leurs façades, aux enjeux et impacts environnementaux engendrés par ces méthodes, à la manière de les prendre en compte dans l’instruction des dossiers d’autorisation, en cohérence avec les objectifs environnementaux et socio-économiques du DSF et en s'appuyant notamment sur les fiches "référentiels techniques" rédigées ou en cours de rédaction par le ministère de la transition écologique en association avec les ministères en charge de l'aquaculture marine. Certains scientifiques (Ifremer, IOPR) et les référents des services administratifs territoriaux et centraux pourront être mobilisés pour cette formation. Les dispositifs nationaux (ENSAM) ou locaux de formation (conventions avec le CNFPT, club mer et littoral) pourront être mobilisés.			
	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2022	
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2027	
Pilote(s)	Au niveau local: DIRM Co-ordination nationale: DML/Baqua/BBA/ELM2	DIRM ou DPMA	ENSAM/ IFORE ?	
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	Organisations professionnelles/Centr es techniques	IFREMER DPMA/DGPR au niveau national DIRM/DDTM/DDPP/ Organisations professionnelles/ Centres techniques au niveau local	DPMA/DPMA/CGDD/ IFREMER/	
Financements potentiels	Pas de financements spécifiques, temps agent		Pas de financements spécifiques, temps agent	
Action au titre de la DCSMM	Non			



2

Accompagner la profession
et faire évoluer les modes
de consommation

DEMAIN AVEC LE DSF MÉDITERRANÉE

ACTION AQUA-PM-MED06

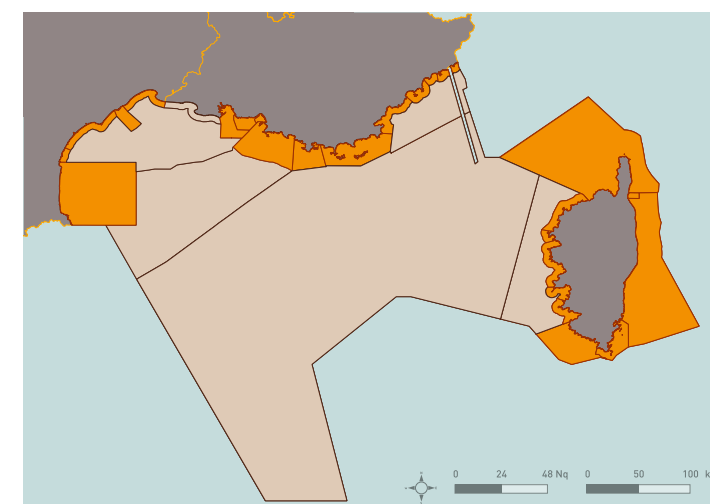
ACCOMPAGNER LES PRODUITS DE LA PÊCHE
ET DE L'AQUACULTURE VERS LA CERTIFICATION
ENVIRONNEMENTALE ET LEUR VALORISATION
AUPRÈS DES CONSOMMATEURS ET
TERRITOIRES, LOCAUX ET À L'EXPORT

Pilotes

CNC • CRC • DPMA •
Collectivités locales •
Collectivités régionales

Partenaires

Ministère de l'Agriculture
• IFREMER • CRPMEM
Organisations profession-
nelles • CRC •
Professionnels de
l'aquaculture et de la
pêche • CPIE • DIRM



Carte des vocations Priorités stratégiques

Zones de vocations :
toutes zones côtières
1 à 4 ; 7 à 17 ; 21 à 26 ; 28 à 30

Contribution au bon état écologique



L'action est transversale et contribuera à l'amélioration à moyen et long terme du bon état écologique. Le développement de la labellisation devrait contribuer à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et permettre de réduire les pressions et des nuisances en zone littorale qu'elle encourage, notamment : rejets de déchets à la mer (D10), contaminants (D08), respect de l'intégrité des habitats côtiers et littoraux (D01-HB), réduction du dérangement des espèces sensibles sur leurs habitats fonctionnels (D01-OM, D01 PC).

Incidence socio-économique



Cette action a vocation à dynamiser la filière par l'amélioration de l'image des produits de la mer et la valorisation des pratiques vertueuses impulsées par les acteurs.

DEMAIN AVEC LE DSF MÉDITERRANÉE

► Objectif environnemental auquel répond l'action

L'action impactera potentiellement

F4 Réduire les transferts directs de polluants microbiologiques en particuliers vers les zones de baignade et les zones de production de coquillages.

► Objectifs socio-économiques auxquels répond l'action

L'action remplit notamment les objectifs suivants :

M2. Soutenir les démarches de labellisation et celles visant à assurer une gestion «partenariale» et durable des stocks et des écosystèmes

M3. Maintenir et valoriser les métiers de la pêche, améliorer ces derniers dans leur fonctionnement (sécurité maritime, sélectivité, efficacité énergétique), conjointement avec la pêche récréative

M4. Assurer l'attractivité des emplois de la pêche et l'aide à la création d'entreprises, notamment pour les jeunes



► Politiques publiques complémentaires

Schéma d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

Région Occitanie

Ensemble des règles liées aux objectifs :

- Devenir une région exemplaire face aux changements climatiques.
- Accompagner les dynamiques de tous les territoires.

Règle 26 : Economie bleue.

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ensemble des règles des objectifs suivants :

- **Objectif 13:** Faire de la biodiversité et de sa connaissance un levier de développement et d'aménagement innovant.
- **Objectif 58 :** Soutenir l'économie de proximité.

Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC)

Ensemble des prescriptions réglementaires F (orientations réglementaires relatives à la protection de l'environnement sur l'ensemble du territoire).

Annexe 6 Schéma de mise en valeur de la mer.
Dynamiser l'économie littorale & maritime.

► Autres politiques publiques complémentaires

Plan stratégique national pour le développement des aqua- cultures durables.

Le plan 2014-2020 incluait les objectifs :

- **3. A :** Exploiter durablement les systèmes aquacoles. Objectif
- **4. B** Mieux valoriser les produits dans les circuits de distribution.

FEAMP 2021-2027

OS 1.1 Renforcer les activités de pêche durables sur le plan économique, social et environnemental.

OS 2.1 Promouvoir les activités aquacoles durables et économiquement viables.

2016-2021

BILAN DES ACTIONS EXISTANTES



« Ces programmes de certification privés labellisent des produits de la mer qui répondent à certains critères qui concernent tant la ressource que les conditions de travail »

tères qui concernent tant la ressource que les conditions de travail. Les labels peuvent concerner du poisson sauvage mais également du poisson d'élevage s'ils sont produits et traités par des installations qui respectent certaines normes concernant l'impact environnemental, les conditions de travail, ainsi que l'innocuité et la qualité des aliments. Si

certains labels doivent renforcer la transparence sur leurs conditions d'attribution, d'autres reposent déjà sur des principes écologiques solides garantissant la durabilité de la pêche.

Au niveau de la façade, certains acteurs de la filière se sont structurés au sein de l'association pour la valorisation des produits de la pêche en Méditerranée (VALPEM). Elle est le fruit d'une volonté commune des producteurs (pêcheurs professionnels, Coopératives et Organisations de Producteurs (OP) du secteur de la pêche), des transformateurs et les opérateurs de l'aval ayant une action directe sur le produit, pour valoriser les produits de la pêche en Méditerranée.



L'objectif de l'association est :

- Aider, accompagner et fédérer les démarches de filières du secteur de la pêche et des produits transformés à base de produits de la mer, souhaitant s'engager dans une démarche collective de reconnaissance de la quali-



té notamment via un Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO).

- Se faire reconnaître par l'INAO pour chaque Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine, comme organisme de défense et de gestion (ODG)
- Remplir les missions de valorisation et de gestion parmi lesquelles préserver et mettre en valeur les ter-

roirs, les traditions locales et les savoir-faire ainsi que les produits qui en sont issus ; Élaborer un cahier des charges, contribuer à son application et participer à la mise en œuvre des plans de contrôle et d'inspection ; Tenir à jour la liste des opérateurs en lien avec l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) ; Participer aux actions de défense, de protection du nom, du produit et du terroir,

et à la valorisation du produit ; Mettre en œuvre les décisions du comité national qui le concernent ; Proposer à l'INAO l'Organisme Certificateur (OC) qui sera chargé du contrôle du cahier des charges du signe d'identification de la qualité et de l'origine ; Élaborer conjointement avec l'organisme de contrôle un plan de contrôle.

En
SAVOIR
+

Liens

- ▶ <https://www.valpem.fr/>
- ▶ <https://www.msc.org/fr/nos-actions/notre-approche/les-pecheries-engagees/pecherie-thon-rouge-mediterranee>
- ▶ <https://sathoan.fr/>



collective des produits de la pêche artisanale, nommée « Méditerranée sauvage ».

L'association a également développé un label rouge pour une soupe de poissons. La production de la « Soupe rouge de la mer » est soumise à un cahier des charges strict qui porte sur la recette et sa réalisation par les entreprises de transformation, et aussi sur la pêche et le traitement du poisson à



Trois marques collectives ont récemment été créées : « Thon rouge de Ligne, pêche artisanal » et « Espadon de Ligne, pêche artisanale » ; qui identifient des poissons pêchés à l'hameçon selon des pratiques garantissant des produits de haute qualité et le respect des écosystèmes. Ces marques collectives ont été complétées par l'obtention en juillet 2019, et octobre 2020 de deux ECOLABEL pour la pêche de thon rouge à l'hameçon, ce qui représente la première pêche de thon rouge au monde à disposer cette double écocertification. et une marque

bord des navires pour garantir la qualité et la fraîcheur des matières premières. Pour bénéficier du Label Rouge, la soupe doit respecter les caractéristiques sensorielles spécifiques définies dans le cahier des charges et être reconnue de qualité supérieure par les jurys de dégustation (jurys professionnels et de consommateurs). Le cahier des charges impose la mise en place d'un système de traçabilité permettant de retrouver l'historique complet de la soupe commercialisée remontant jusqu'aux lots de poissons (dates de pêche et navires).

Focus sur la labellisation MSC pêche durable pour le thon rouge

En octobre 2020, les producteurs artisans fédérés par la SA.THO.AN sont devenus les premiers pêcheurs de thon rouge en Méditerranée à obtenir la certification MSC (Marine Stewardship Council) pour leurs activités en mer engagées et respectueuses des normes environnementales définies par le MSC.

Que signifie le label MSC pêche durable ?

La pêche durable laisse suffisamment de poissons dans l'océan, respecte les habitats marins et permet aux personnes qui dépendent de la pêche de vivre de leur métier.

Le label MSC repose sur 3 principes fondamentaux :

1. Stocks de poisson durables : l'effort de pêche doit se situer à un niveau qui permet d'assurer la pérennité des populations de poissons.

2. Impact environnemental minimisé : les activités de pêche doivent être gérées de façon à maintenir la structure, la productivité, la fonction et la diversité de l'écosystème.

3. Gestion efficace des pêcheries : La pêcherie doit respecter les lois en vigueur et doit avoir un système de gestion lui permettant de s'adapter aux différents changements.

Comment a été obtenue la labellisation ?

La labellisation est le fruit d'un long processus. Elle est obtenue pour une période de cinq ans. La pêcherie fait l'objet d'une évaluation indépendante, par l'organisme de certification Control Union, et globale puisque l'organisme consulte des scientifiques, ONG, institutions, organisations de pêche. Cette phase dure près de deux ans avant l'obtention de la certification. L'analyse porte tant sur les pratiques quotidiennes des pêcheurs artisans que sur l'encadrement réglementaire. La pêche du thon rouge méditerranéenne a obtenu le label en raison des éléments suivants :

- Un renforcement de la localisation des activités de pêche : les pêcheurs opèrent sur des petits navires côtiers dans le golfe du Lion, les eaux corses et au nord des Baléares ;
- Des méthodes de pêche passives (la palangre, la canne et la ligne) qui n'impactent pas les habitats ;
- Des technologies innovantes comme l'application Echosea sont utilisées par les pêcheurs : un outil de surveillance, et de gestion durable des ressources marines en Méditerranée, destiné à identifier et réduire les prises accidentelles d'animaux marins ;
- Aujourd'hui, les pêcheurs de la Sathoan engagés dans la démarche MSC suivent des quotas stricts et capturent au total environ 200 tonnes par an ;
- Un système de traçabilité pour suivre chaque capture et lutter contre la pêche illégale : une bague d'identification est apposée sur chaque espèce ;
- Pour réduire l'effort de pêche global et rétablir le stock, l'ICCAT (International Commission for the Conservation of Atlantic Tunas) a mis en place des mesures strictes dès 2007 dans le cadre d'un « plan de reconstitution » :
- Les quotas de pêche totaux ont été divisés par deux pour limiter la pêche ;
- Les autorisations européennes de pêche accordées ont été limitées ;
- Des saisons sont interdites à la pêche en fonction des engins de pêche utilisés et de la taille des navires ;
- La taille minimale de capture a été augmentée pour laisser les plus jeunes poissons dans l'eau, et leur permettre d'arriver à maturité ;

- Une équipe d'observateurs embarquée avec les pêcheurs en mer pour collecter des données scientifiques sur la pêche ;
- Une surveillance satellitaire et aérienne est mise en place pour lutter contre les risques de pêche illégale.

Pour maintenir sa certification, la pêcherie doit continuer de progresser sur certains aspects et notamment soutenir les recherches scientifiques pour que les incertitudes soient mieux prises en compte dans l'évaluation du stock et assurer que les règles de contrôle des captures soient efficaces et permettent au stock

d'atteindre le rendement maximum durable. Il est également essentiel de soutenir des projets qui visent à affiner la quantification des prises de la pêche récréative et de la pêche INN (illégale, non réglementée, non reportée).

Les professionnels doivent également tester des répulsifs de requins et de raies pour éloigner ces espèces des lignes et minimiser leur mortalité. Enfin, l'accent doit en outre être mis sur l'amélioration de la collecte de données sur les interactions avec d'autres pêcheries :

- avec les requins bleus et les espadons (observateurs embarqués,

données électroniques) est également nécessaire ;

- les raies pastenague (registres de bord spécifiques, application mobile Echosea, vérifications à bord, ...) ;
- avec les espèces ETP (en danger, menacées et protégées) comme les oiseaux marins ou les tortues marines et adapter les mesures de gestion pour limiter les impacts sur ces populations.



AQUA-PM-MED06

Accompagner les produits de la pêche et de l’aquaculture vers la certification environnementale, et valoriser les produits et les métiers au sein des territoires.

Façade concernée	MEMN			NAMO			SA			MED	X
Descripteur du BEE	1-OM	1-PC	1-MT	1-HB	1-HP	2	3	4	5	6	
	7	8	9	10	11						
Thématiques Socio-économiques	EMR	TEE	RLI	PTM	OPT	PM	AQU	GME	INN	SPO	
	TOU	SPP	LAM	EMP	FOR	R-I	CON	TSO	SEN	SEC	
Zones de la carte des vocations MED	1 à 4 ; 7 à 17 ; 21 à 26 ; 28 à 30.										

Contexte et objet de l’action, en lien avec les résultats de l’analyse de la suffisance

.....

L'augmentation de la valeur ajoutée des produits de l'aquaculture, l'amélioration de la performance productive et environnementale des élevages et la valorisation tant du produit que de la profession sont des objectifs partagés entre l'État (Plan stratégique national - « Développement des aquacultures durables ») et la profession (plan de filières). Les actions à mener pour atteindre ces objectifs essentiels au développement économique de la profession recouvrent :

- l'atteinte progressive de la haute qualité environnementale ;
- la valorisation, notamment au travers des commandes publiques, d'un nombre limité de labels, nationalement ou communautairement reconnus et fiables, qui convergeront avec les stratégies de promotion et de communication régionales ;
- la valorisation des métiers et techniques, pour faire vivre et rendre concret ce qui justifie ces labels auprès du plus grand nombre.

Description des sous-actions

Sous-action 1

Libellé	Accompagner les entreprises aquicoles vers le développement du bio et l’atteinte des certifications environnementales les plus performantes et adaptées à la profession.
Descriptif synthétique	La réglementation UE sur le bio s’inscrit dans le cadre actuel de deux règlements : le règlement de base 834 /2007 et le règlement d’application 889/2008 qui seront remplacés le 1^{er} janvier 2021 par le règlement (UE) 2018/848. L’aquaculture est parmi les productions les plus récentes qui ont été intégrées dans le règlement bio, ce qui entraîne encore des besoins d’ajustements sur la prise en compte de la spécificité des filières aquicoles par rapport aux filières agricoles, on peut citer le travail en cours sur l’intégration de la production de spiruline dans la certification bio. De façon générale, les exigences de la production bio en pisciculture portent sur l’approvisionnement en alevins bio, la durabilité de l’alimentation, le bien-être animal (densité d’élevage et abattage), l’encadrement strict des traitements et produits utilisés au cours de l’élevage. Pour la conchyliculture les exigences principales portent sur l’interdiction de la production d’organismes triploïdes, et sur la qualité sanitaire et écologique du milieu d’élevage, pour les algues l’exigence sur la qualité du milieu d’élevage est similaire. Récemment, la filière aquicole française s’est engagée dans une réflexion pour intégrer la démarche HVE. Après identification des certifications soutenues par l’État et performantes en termes de réductions des impacts environnementaux, l’accompagnement technique et financier des entreprises existantes sera nécessaire.

Sous-action 2

Libellé	Promouvoir les signes officiels de qualité et d'origine existant pour la pêche (MSC – Pêche durable notamment) et d’aquaculture (AOP, Label bio, label rouge, IGP, STG, Charte qualité Aquaculture de nos régions) durables auprès des grandes enseignes, marchés de restauration collective et événementielle.
---------	---

Descriptif synthétique	Certains labels phares, définis en accord avec la profession et acceptée par elle, doivent être systématiquement valorisés pour gagner en sens et en lisibilité, qui est actuellement largement insuffisante. L’identification des labels les plus performants pour la réduction des impacts environnementaux est un préalable important avant tout soutien. Des actions de communication et des rencontres doivent être organisées au niveau local pour orienter le plus souvent possible l’achat vers le local et structurer le circuit de consommation. La saisonnalité de la pêche, les méthodes de pêche et d’élevage doivent être structurantes dans ces orientations d’achat et de labellisation. Enfin, le manque de connaissances est bloquant et justifie pleinement les actions d’amélioration des connaissances (D03-OE03-AN1) : en effet, les labels MSC et Pêche durable ne peuvent être attribués à une pêche si une réduction de l’impact sur les stocks n’est pas montrée. Sans état initial ou suivi des stocks, il est difficile d’avoir une démarche de labellisation d’ampleur.			
Sous-action 3				
Libellé	Valoriser et rendre lisible le métier de pêcheur par une communication adaptée dans les territoires et structurée au sein des professions ou interprofessionnelle.			
Descriptif synthétique	Des campagnes de communication autour du métier, du rôle social et « historique », mais aussi de la technicité et de la modernité du marin pêcheur doivent être menées pour valoriser le métier et promouvoir la transmission des savoirs faire. Un projet de centre de ressources à l’échelle de l’Occitanie, qui permettrait de recenser les activités de valorisation des métiers de la pêche, est porté actuellement par le CPIE Bassin de Thau.			
Sous-action 4				
Libellé	Binômer les jeunes pêcheurs avec des pêcheurs expérimentés pour une période d’apprentissage à l’issue de l’enseignement au Lycée maritime, en lien avec les Comités régionaux des pêches.			
Descriptif synthétique	Les difficultés de recrutement dans la filière pêche pourraient être amoindries par la capacité à binômer de jeunes pêcheurs avec des pêcheurs expérimentés, pour permettre la transmission des savoirs-faire et des pratiques, et faciliter la reprise d’entreprises.			
	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2022	2022
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2027	2027
Pilote(s)	CNC – CRC – DPMA	Collectivités locales	Collectivités régionales	DIRM (LPM) – CRPMEM
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	Ministère de l’agriculture, Ifremer, CRPMEM, organisations professionnelles, professionnels de l’aquaculture.	CRC, CRPMEM, organisations professionnelles, professionnels de l’aquaculture et de la pêche	CRC, CRPMEM, organisations professionnelles, professionnels de l’aquaculture, CPIE, DIRM	DAM
Financements potentiels	Crédits communautaires : FEAMPA ?	Collectivités territoriales : collectivités locales pour actions de communication	Etat : bop 113 ou 205 Collectivités territoriales : collectivités locales pour actions de communication	Pas de financements spécifiques
Action au titre de la DCSMM	Non			



DEMAIN AVEC LE DSF MÉDITERRANÉE

ACTION AQUA-PM-MED07

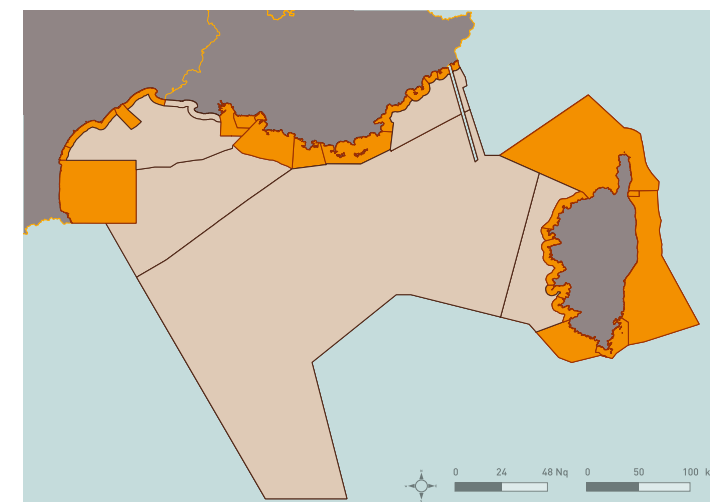
SOUTENIR LA MULTI-ACTIVITÉ DE LA PÊCHE
ET DE L'AQUACULTURE DURABLES ET
DÉVELOPPER LES FILIÈRES ÉMERGENTES
DE LA BIOÉCONOMIE VERS UN MODÈLE
ENVIRONNEMENTAL ET ÉCONOMIQUE STABLE

Pilotes

DDTM • DIRM •
IFREMER • Collectivités
régionales

Partenaires

CRPMEM / DDPP •
Collectivités locales •
Office de Tourisme •
Distributeurs • Criées
Pêcheurs • Aquaculteurs
• DIRM • DDTM • IFREMER
DPMA • IOPR • DDPP •
Professionnels



Carte des vocations Priorités stratégiques

Zones de vocations :
toutes zones côtières
1 à 4 ; 7 à 17 ; 21 à 26 ; 28 à 30

Contribution au bon état écologique



L'action est transversale et contribuera à l'amélioration à moyen et long terme du bon état écologique et devrait permettre de réduire les pressions et des nuisances en zone littorale qu'elle encourage, notamment : rejets de déchets à la mer (D10), contaminants (D08), respect de l'intégrité des habitats côtiers et littoraux (D01-HB), réduction du dérangement des espèces sensibles sur leurs habitats fonctionnels (D01-OM, D01 PC).

Incidence socio-économique



Cette action a vocation à dynamiser la filière avec le développement de nouvelles activités s'inscrivant dans un modèle environnemental vertueux.

2022-2027

DEMAIN AVEC LE DSF MÉDITERRANÉE

► Objectif environnemental auquel répond l'action

L'action impactera potentiellement

F. Réduire les apports à la mer de contaminants bactériologiques, chimiques et atmosphériques des bassins versants.

► Objectifs socio-économiques auxquels répond l'action

L'action remplit notamment les objectifs suivants :

M6. Améliorer l'intégration des activités de transformation à proximité des ports de pêche / mixtes, pour favoriser de nouveaux emplois et permettre la vente de proximité et la dégustation

N4. Favoriser la recherche et l'innovation pour développer de nouvelles pratiques et cultures d'espèces endémiques

N5. Améliorer l'intégration des activités de transformation / dégustation à proximité des sites de production

► Politiques publiques complémentaires

Schéma d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

Région Occitanie

Ensemble des règles liées aux objectifs :

- Devenir une région exemplaire face aux changements climatiques.
- Accompagner les dynamiques de tous les territoires.

Règle 26 : Economie bleue.

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ensemble des règles des objectifs suivants :

► **Objectif 13:** Faire de la biodiversité et de sa connaissance un levier de développement et d'aménagement innovant.

► **Objectif 58 :** Soutenir l'économie de proximité.

Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC)

Ensemble des prescriptions réglementaires F (orientations réglementaires relatives à la protection de l'environnement sur l'ensemble du territoire).

Annexe 6 Schéma de mise en valeur de la mer.
Dynamiser l'économie littorale & maritime.

► Autres politiques publiques complémentaires

Plan stratégique national pour le développement des aquacultures durables.

Le plan 2014-2020 incluait les objectifs :

► **3. A :** Exploiter durablement les systèmes aquacoles.

Objectif

► **4. B** Mieux valoriser les produits dans les circuits de distribution.

OS 1.1 Renforcer les activités de pêche durables sur le plan économique, social et environnemental.

OS 2.1 Promouvoir les activités aquacoles durables et économiquement viables.

FEAMP 2021-2027



2016-2021

BILAN DES ACTIONS EXISTANTES



« Cette activité consiste à faire goûter, en quantité limitée, des produits issus en grande partie de l'établissement sur lequel se déroule cette activité »

La dynamique de la filière repose pour partie sur la diversification des activités. Pour autant celle-ci ne doit pas marginaliser les activités de production ou introduire une distorsion de concurrence aux autres professions concernées (poissonniers, restaurateurs, transport de passagers...).

De cet équilibre, sont nées des initiatives dans le domaine de la dégustation des produits de la mer pour en assurer la valorisation mais aussi dans le secteur du tourisme par l'embarquement de passagers à bord de navires de pêche et d'aquaculture ou encore, sous l'effet de la crise sanitaire de la vente directe au consommateur de produits de la mer à l'état frais (paniers) ou transformés.

La diversité repose aussi sur la combinaison de process associant par exemple les espèces pour réduire l'impact environnemental, accroître la

production ou réduire les coûts de production. Cette diversité favorise alors l'émergence de nouvelles filières comme l'aquaculture multi-trophique, l'aquaponie ou encore les biotechnologies bleues.

Les acteurs de la façade ont investi chacun de ces champs.

Les acteurs de la filière valorisent les produits de la mer dans les salons nationaux comme le salon de l'Agriculture mais aussi dans les salons régionaux comme le salon REGAL en Occitanie. Parallèlement, l'objectif est de permettre aux producteurs de développer l'activité de dégustation au sein de leur exploitation.

Une charte pour encadrer la dégustation des produits conchylicoles

Les conchyliculteurs se sont engagés dès 2019 dans une réflexion sur l'encadrement réglementaire de l'activité de dégustation des coquillages sur les exploitations conchylicoles. Cette activité consiste à faire goûter, en quantité limitée, des produits issus en grande partie de l'établissement sur lequel se déroule cette activité.

Les professionnels représentés par le CRC, en partenariat avec les services de l'État en Occitanie et les collectivités, ont rédigé une charte permettant de stabiliser le concept de dégustation et d'arrêter les mêmes conditions d'encadrement, quel que soit le régime domanial du foncier, afin de préserver les activités de production. Les règles sont donc homogènes et elles sécurisent l'activité.



Lien *crc-mediterranee*

► <https://www.crc-mediterranee.com>



Les objectifs de la charte sont de :

- Accompagner la diversification d'activités des professionnels en restant dans l'esprit d'une découverte et d'une valorisation de sa propre production conchylicole ;
- Définir la liste des produits offerts à la dégustation ;
- Labelliser les établissements de dégustation respectueux des règles de gestion, valoriser le territoire et la production par le littourisme ;
- Permettre d'harmoniser les règles de gestion par une évolution des documents d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme, schéma de cohérence territoriale) ;
- Préserver le foncier conchylicole pour l'activité de production et s'assurer que les aménagements et les surfaces pour accueillir l'activité de dégustation restent accessoires à la production ;
- Inscrire l'activité dans le cadre de contrôles coordonnés État/collectivités.

Un arrêté du préfet du département de l'Hérault devrait être prochainement publié sur la base de l'article R.923-9 du code rural et de la pêche maritime afin de concrétiser cette activité.

INITIATIVES INNOVANTES



HOLoSUD,
un projet d'aquaculture
innovant en Occitanie



Le projet HOLoSUD a pour objectif d'initier une nouvelle filière halio-alimentaire en Occitanie basée sur l'aquaculture d'holothuries autochtones (*Holothuria tubulosa*).



La création d'une filière durable nécessite la maîtrise de l'ensemble du cycle de production jusqu'à la mise en marché. Des recherches visant les phases de reproduction et d'élevage larvaire en milieu contrôlé seront également réalisées dans les installations expérimentales de la station Ifremer de Palavas. Parallèlement, des tests de survie et grossissement seront effectués dans la lagune de Thau au cœur des zones conchylicoles (tables et filières).



En terme opérationnel, le projet HOLoSUD vise à produire les bases techniques, juridiques et économiques qui permettront de passer d'une échelle expérimentale à une échelle pilote.

Qu'est-ce qu'une holothurie ?



Les holothuries, appelées aussi concombres de mer du fait de leur forme allongée, font partie de l'embranchement des échinodermes, au même titre que les oursins et les étoiles de mer.



Les holothuries sont des animaux détritivores. Elles possèdent à une extrémité une bouche qui avale des grandes quantités de sable et à l'autre extrémité un anus qui rejette le sable filtré. Elles se nourrissent ainsi de particules organiques ou de petits organismes vivants ou morts présents dans le sable ou la vase. Tel un ver de terre dans le sol, leur rôle est primordial dans le sédiment.



© CÉPRALMAR

Ressource alimentaire historique du marché chinois où elles sont consommées sous forme de trévang, les holothuries sont aujourd'hui pêchées partout dans le monde.

Quels sont les intérêts de l'holothuriculture ?

La maîtrise de l'élevage des holothuries permettrait de limiter les prélèvements dans le milieu naturel et donc de préserver la ressource. De nouveaux marchés dans des domaines tels que la pharmacutique ou la cosmétique pourraient alors être développés du fait de leurs propriétés spécifiques. Par ailleurs, en raison de leur mode de vie et d'alimentation, les holothuries jouent un rôle écologique majeur dans les écosystèmes marins. Associées à d'autres élevages, elles pourraient avoir une action bioremédiatrice sur le milieu en se nourrissant des « déchets » produits par d'autres organismes. C'est le principe même de ce que l'on appelle l'Aquaculture Intégrée Mul-

ti-trophique. Dans le projet HOLoSUD, c'est aux élevages d'huîtres et de moules que seront associées les holothuries. Les étapes de grossissement se feront sous les structures d'élevage des conchyliculteurs afin de leur offrir à terme une opportunité de diversification de leurs productions.

Quel est le calendrier du projet ?

Le projet HOLoSUD se déroule sur 24 mois de décembre 2019 à décembre 2021.

Qui sont les partenaires du projet ?

Le projet HOLoSUD est financé par l'État au titre du programme des interventions territoriales de l'État (PITE) - Plan Littoral 21 - Action 9 - BOP162. Il a été labellisé par le Pôle Mer Méditerranée en décembre 2019.

Le projet est porté par le Groupe Barba, acteur majeur des produits de la mer sur le

marché français. L'entreprise dispose d'un savoir-faire sur la transformation des holothuries et le développement de marchés vers l'Asie. Il en est le coordinateur.

L'Ifremer est le partenaire scientifique du projet. Il a en charge au sein de la plateforme expérimentale de Palavas de mener les essais d'acclimatation, de reproduction et d'élevage larvaire.

Le Cépralmar est le partenaire technique du projet. Il se charge du suivi terrain des holothuries mises en élevage, en couplage avec les productions conchylicoles existantes, afin d'évaluer leurs performances de croissance et de survie.

Le Comité Régional Conchylicole de Méditerranée met à disposition du projet des structures d'élevages (une table dans la lagune de Thau et une filière en mer). Il se charge également d'informer les professionnels de la conchyliculture des avancées du projet.

[illegible]

Sous-action 3				
Libellé	Accompagner un projet d'aquaponie jusqu'à un modèle environnemental stable et économiquement rentable. Identifier des principes de développement.			
Descriptif synthétique	L'aquaponie est un système de production unissant la culture de végétaux avec l'élevage de poissons ou de crevettes. Ces derniers produisent de l'ammoniaque dans leurs effluents qui est transformé en nitrates par des bactéries. Les plantes consomment ces nutriments pour leur croissance tout en filtrant l'eau des poissons. La démarche entre dans une volonté de diversification des activités et de développement d'autres types de production s'inscrivant dans la bioéconomie.			
Sous-action 4				
Libellé	Structurer et encadrer les projets de diversification d'espèces cultivées pour les biotechnologies bleues (holothuries, algoculture, vers marins..) en développant un modèle environnemental vertueux et économiquement stable.			
Descriptif synthétique	La volonté de diversifier la production française en élevant de nouvelles espèces n'est pas spécifique à la pisciculture. Ces dernières années, de nouvelles espèces ont attiré l'attention des instituts techniques, des scientifiques, et des entreprises comme : - l'algoculture, notamment pour la production de spiruline - l'élevage de vers marins soit pour l'épuration des rejets conchylicoles, soit pour un débouché médical ; - l'élevage d'holothuries (épuration et/ou exportation vers les pays consommateurs) - l'élevage d'hippocampes ou de méduses pour le marché de l'ornement - l'élevage de grenouilles et de crevettes d'eau douce ou de mer pour la consommation. L'action pourrait consister en l'élaboration de stratégies régionales pour l'intégration ou le développement de ces nouvelles filières dans le but d'améliorer la lisibilité de leur production et leur pérennité économique. Ce développement s'inscrira dans un cadre préservant l'environnement.			
	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2020	2021	2021	2021
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2027	2027
Pilote(s)	DDTM-DIRM	IFREMER - Collectivités régionales	IFREMER - Collectivités régionales	Ifremer – Collectivités régionales
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	DPMA CRPMEM Collectivités locales Offices de tourisme Distributeurs Criées Pêcheurs Aquaculteurs DDPP	DIRM DDTM DPMA IOPR Professionnels DDPP	DIRM DDTM DPMA Professionnels DDPP	DDTM DDPP DIRM DPMA
Financements potentiels	Pas de financements requis	Collectivités territoriales : collectivités régionale Crédits communautaires : FEAMP Autre : porteurs de projets	Collectivités territoriales : collectivités régionales, FEDER, CRET Crédits communautaires : FEAMP Autre : porteurs de projets	à définir
Action au titre de la DCSMM	Non			



2

Accompagner la profession
et faire évoluer les modes
de consommation

DEMAIN AVEC LE DSF MÉDITERRANÉE

ACTION AQUA-PM-MED08

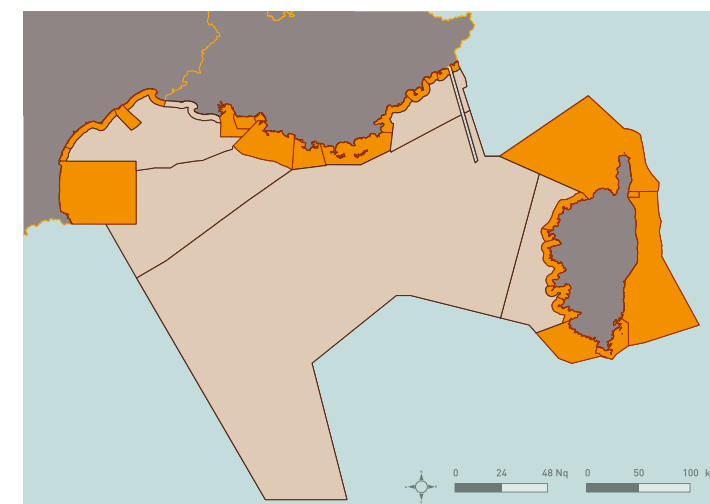
EN RESPECTANT LES ÉQUILIBRES ÉCONOMIQUES
EXISTANTS (CRIÉES NOTAMMENT) ET LES BESOINS
DES PROFESSIONNELS ET DES TERRITOIRES,
STRUCTURER LES MODALITÉS ET LES CIRCUITS
DE CONSOMMATION DES PRODUITS DE LA MER ISSUS
DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE POUR VALORISER
LES PRODUITS LOCAUX, DE SAISON, ET PAUVRES
ET OU MÉCONNUS

Pilotes

Collectivités • CPRMEM
• Organisations
Professionnelles • DDPP
• Préfectures

Partenaires

CPRMEM • DDPP
DIRM • DDTM •
Gestionnaires et autorités
portuaires • Unions
Portuaires • Offices
de tourisme • Distributeur
• Criées • Organisations
Professionnelles •
Professionnels de la pêche
et de l'aquaculture
• Collectivités • CRC



Carte des vocations Priorités stratégiques

Zones de vocations :
toutes zones côtières
1 à 4 ; 7 à 17 ; 21 à 26 ; 28 à 30

Contribution au bon état écologique



L'action est transversale et contribuera
à l'amélioration à moyen et long terme
du bon état écologique et devrait per-
mettre de réduire les pressions et des
nuisances en zone littorale.

Incidence socio-économique



Cette action a vocation à dynamiser
l'économie en développant une filière
intégrée plus proche du consommateur
et plus sécurisée.

2022-2027

DEMAIN AVEC LE DSF MÉDITERRANÉE

► Objectif environnemental auquel répond l'action

L'action est transversale. Elle développe l'économie circulaire qui favorise entre autres la limitation du gaspillage des ressources et des gaz à effet de serre.

► Objectifs socio-économiques auxquels répond l'action

L'action remplit notamment les objectifs suivants :

M6. Améliorer l'intégration des activités de transformation à proximité des ports de pêche / mixtes, pour favoriser de nouveaux emplois et permettre la vente de proximité et la dégustation.

M7. Soutenir et moderniser la filière aval en veillant à une bonne articulation entre le développement des circuits courts et des criées existantes.

N2. Soutenir la sécurisation des infrastructures et du cheptel et accompagner les professionnels face aux menaces de maladies / mortalités.

N6. Moderniser la filière aval via le développement des circuits courts et la valorisation des produits issus de l'aquaculture (filetage, etc.).

U4. Promouvoir l'émergence et le développement d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, en lien avec les activités maritimes et littorales.

V4. Promouvoir l'économie circulaire.

► Politiques publiques complémentaires

Schéma d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

Région Occitanie

Ensemble des règles liées aux objectifs :

- Devenir une région exemplaire face aux changements climatiques.
- Accompagner les dynamiques de tous les territoires.

Règle 26 : Economie bleue.

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ensemble des règles des objectifs suivants :

- **Objectif 13:** Faire de la biodiversité et de sa connaissance un levier de développement et d'aménagement innovant.
- **Objectif 58 :** Soutenir l'économie de proximité.

Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC)

Ensemble des prescriptions réglementaires F (orientations réglementaires relatives à la protection de l'environnement sur l'ensemble du territoire).

Annexe 6 Schéma de mise en valeur de la mer.
Dynamiser l'économie littorale & maritime.

► Autres politiques publiques complémentaires

Plan stratégique national pour le développement des aquacultures durables.

Le plan 2014-2020 incluait les objectifs :

- **3. A :** Exploiter durablement les systèmes aquacoles. Objectif
- **4. B** Mieux valoriser les produits dans les circuits de distribution.

- **4. C** Stimuler la filière de transformation

FEAMP 2021-2027

ROS 2.2 Développer des marchés compétitifs, transparents et stables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture, et transformer ces produits.



BILAN DES ACTIONS EXISTANTES

« Ces plans doivent permettre de préserver la durabilité des activités de pêche et d'aquaculture »



Les acteurs de la filière se sont engagés dans des démarches prospectives par l'élaboration de stratégies de long terme qui se sont concrétisées pour les pêcheurs professionnels par des plans de production et de commercialisation et pour les conchyliculteurs par l'élaboration de Contrat de filière à l'horizon 2030 en cours de finalisation en Occitanie et en étude d'opportunité sur le reste de la façade.

Des plans annuels de production et de commercialisation pour une exploitation durable des ressources halieutiques et une valorisation optimale des productions

L'organisation commune des marchés dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture

mise en place au sein de l'Union européenne prévoit que les organisations de producteurs et les associations d'organisations de producteurs élaborent des plans de production et de commercialisation.

Ces plans doivent permettre de préserver la durabilité des activités de pêche et d'aquaculture. Ils assurent une gestion collective des activités menées par les producteurs et permettent aux organisations d'adopter des mesures adaptées à leurs objectifs.

Chacune des organisations de producteurs y présente notamment les enjeux qui sont pour elle prioritaires, ses axes stratégiques et les mesures à mettre en œuvre.

OP SATHOAN
Diagramme schématique
représentant les mesures
de travail du PPC 2020



FOCUS SUR LES AXES STRATÉGIQUES DE L'OP SATHOAN

- Axe 1 :** gestion des droits à produire.
- Axe 2 :** organisation et développement des marchés.
- Axe 3 :** atteindre les objectifs du rendement maximal durable.
- Axe 4 :** mise en œuvre du plan de production et de commercialisation.

FOCUS SUR LES AXES STRATÉGIQUES 2021 DE L'OP DU SUD

- Axe 1 :** Plan de production et de commercialisation.
- Axe 2 :** Gestion annuelle des droits de pêche.
- Axe 3 :** Contrôle et amélioration de la qualité des données.
- Axe 4 :** Innovations et réflexions en faveur d'une pêche durable.
- Axe 5 :** Planification de l'espace maritime et interactions pêche-environnement : approche écosystémique des pêches.
- Axe 6 :** Communication et veille scientifique pour lutter contre la pêche illicite.
- Axe 7 :** Maintien d'une production de qualité et amélioration de la commercialisation.

FOCUS SUR LES OBJECTIFS DE L'OP DU LEVANT

- Promotion d'activités de pêche durable.
- Contribution à l'élimination des pratiques de pêche INN.
- Amélioration des conditions de mise sur le marché des produits de la pêche des membres de l'organisation.
- Contribution à l'approvisionnement en denrées alimentaires et promotion de normes élevées de qualité et de sécurité des denrées alimentaires, tout en contribuant à l'emploi dans les régions côtières et rurales.
- Contribution à la traçabilité des produits de la pêche et à l'accès à des informations claires et complètes à l'usage des consommateurs.

En
SAVOIR



Liens

- ▶ <https://sathoan.fr/>
- ▶ <https://opdusud.fr/>



INITIATIVES INNOVANTES

Un Contrat de filière conchylicole en Occitanie marque la volonté de mettre en place une filière structurée, compétitive, innovante dans un contexte de changements environnementaux et économiques perpétuels.

Qu'est-ce-qu'un Contrat de filière ?

Ce document porté par le Comité Régional de Conchyliculture de Méditerranée, fruit d'une démarche participative avec les conchyliculteurs, formalise l'engagement réciproque des partenaires Occitans à mener les actions définies conjointement. Il regroupe autour des professionnels près de 21 institutions partenaires (Etat, Collectivités territoriales, Organismes consulaires, Institutions de Recherche & développement, gestionnaires et acteurs de l'environnement et le Lycée maritime de Sète).

Ce Contrat de filière, élaboré pour une durée de 3 ans, avec une très forte orientation environnementale et économique, définit les actions à mener pour renforcer la compétitivité des entreprises, élaborer et valoriser des produits de qualité, et imposer une belle notoriété de la conchyliculture méditerranéenne.



© CRCM

Quels sont les objectifs de ce contrat ?

Le contrat permet de définir un bouquet d'actions dont les objectifs répondent à des orientations et des axes stratégiques identifiés lors de la concertation des acteurs.

Il comporte quatre objectifs structurants :

- Rassembler les professionnels et les partenaires institutionnels et techniques autour d'une stratégie de développement de la filière partagée en Occitanie ;
- Renforcer la compétitivité de la filière ;
- Conforter son potentiel d'innovation, d'adaptabilité aux enjeux environnementaux, de création de valeur ajoutée et d'emplois directs et induits ;
- Valoriser les huîtres et moules produites en Occitanie.

Le Contrat de filière conchylicole en Occitanie doit conforter les entreprises conchylicoles des cinq zones de production régionale : Lagune de Thau ; Frontignan ; Gruissan ; Vendres ; et l'Étang de Leucate.

Comment a-t-il été élaboré ?

Le Contrat de filière est le fruit d'une démarche participative. En 2019, les acteurs de la filière se sont mobilisés pour réaliser une étude prospective de la filière conchylicole à l'horizon 2030 et élaborer leur stratégie.

Cette étude avait pour objectifs de :

- Fédérer les conchyliculteurs autour d'une vision de leur profession et d'un projet commun en considérant les problématiques que connaissent leurs entreprises ;
- Mobiliser les partenaires de la profession pour accompagner les investissements et les actions nécessaires à l'avenir d'une conchyliculture méditerranéenne durable, rentable et emblématique d'un territoire littoral attractif et écologique.

La multiplicité des enjeux a conduit les acteurs à s'engager dans la voie de l'élaboration d'un contrat de filière car cet outil permettait de mettre en œuvre la stratégie de sécurisation et de pérennisation de la filière et de capitaliser sur le développement de la notoriété de la conchyliculture méditerranéenne.

Le Contrat de filière et ses actions sont issus d'une phase de concertation de 9 mois animée par le Comité Régional de Conchyliculture de Méditerranée (rencontres avec les professionnels, réunions collectives, ateliers thématiques, etc).

Cette concertation a mis en exergue les actions à conduire dans les prochaines années pour sécuriser et pérenniser la filière conchylicole méditerranéenne.

Concrètement que contient ce document ?

Le document comprend une centaine d'actions qui ont été réparties au sein de 3 orientations prioritaires, 12 axes spécifiques et 4 axes transversaux.

Les 3 orientations prioritaires, en cohérence avec la stratégie, sont :

- L'adaptabilité et la résilience face aux changements climatiques des écosystèmes et aux pressions sanitaires.
- L'accompagnement des entreprises au quotidien et sécurisation des espaces de production.
- La promotion de la conchyliculture et la valorisation des produits.

Chacun des axes fait l'objet d'une présentation des enjeux, d'un rappel des objectifs, d'un recensement des actions, il fixe les cibles/bénéficiaires, les modalités de mise en œuvre, le calendrier d'exécution, les indicateurs de suivi/livrables, les partenaires à mobiliser et le maître d'ouvrage.

Qui pilote ce projet ?

Le Comité Régional de Conchyliculture de Méditerranée est l'animateur général du Contrat de filière et de ses instances de gouvernance. Celles-ci sont composées :

- d'un Comité de pilotage qui réunit l'ensemble des représentants des institutions partenaires, et est élargi à des élus du Comité Régional de Conchyliculture de Médi-

terrannée qui ont manifesté l'intérêt de suivre certaines des orientations ;

- d'un comité technique de suivi par axe spécifique.

Comment seront financées toutes ces actions ?

Le financement nécessaire à la conduite des actions des différents axes du Contrat de filière sera évalué en Comités techniques de suivi.

Les maîtres d'ouvrage de chaque action feront les démarches nécessaires pour obtenir tous les cofinancements mobilisables. C'est ainsi que le FEAMPA, les crédits États et les financements des collectivités pourront être des sources de cofinancement potentielles.

Orientation 1 : Adaptabilité et résilience face aux changements climatiques des écosystèmes et aux pressions sanitaires

Axe 1 : Bénéficier de naissains locaux adaptés et diversifier les productions

Axe 2 : Sécuriser les productions

Axe 3 : Un environnement de travail productif et durable

Axe 4 : Des outils de production plus adaptés aux conditions du 21^e siècle

Axe transversal A
Communication interne et partage de l'information

Orientation 2 : Accompagnement des entreprises au quotidien et sécurisation des espaces de production

Axe 5 : Produire mieux dans une démarche de développement durable

Axe 6 : Accompagner les installations et faciliter les transmissions d'entreprise

Axe 7 : Préserver le foncier conchylicole

Axe 8 : Observatoire technico économique de la filière

Axe transversal B
Détecter, partager et insuffler l'innovation

Orientation 3 : Promotion de la conchyliculture et valorisation des produits

Axe 9 : Promouvoir les produits, les pratiques vertueuses et la qualité d'accueil dans les mas

Axe 10 : Communiquer sur les métiers

Axe 11 : Pénétrer des (nouveaux) marchés et développer des nouvelles activités dans les mas

Axe 12 : Elaborer des produits de qualité

Axe transversal C
Former et faire monter en compétences

Axe transversal D
Structuration de la profession



UNE ACTION CONCRÈTE : PRODUIRE MIEUX DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (AXE 5)



© CRCM

Contexte

Les entreprises conchylicoles d'Occitanie sont toutes dans des zones à fort attrait touristique. Les conchyliculteurs sont conscients de l'image qu'ils véhiculent aux consommateurs et touristes qui fréquentent les zones de production. Ils souhaitent pleinement s'intégrer dans les dynamiques de marketing territorial en capitalisant sur les mas de production comme lieu d'attractivité et de promotion du territoire. C'est dans ce cadre que les conchyliculteurs manifestent l'intérêt de mettre l'accent sur l'intégration paysagère des mas de production et embellir plus globalement les zones de production fleurons des territoires.

Les externalités de la production de coquillages sont au cœur des préoccupations des conchyliculteurs qui souhaitent valoriser le côté « naturel » de la production et son faible impact sur l'environnement. Des initiatives intéressantes de valorisation des déchets coquilliers impulsent la volonté de valorisation de ces co-produits. Ceci pourrait en outre être un levier de diversification des revenus. De manière plus globale, il existe une volonté marquée de mieux trier les autres déchets en vue de leur valorisation.

Dans la continuité, des achats groupés de matériels et consommables plus vertueux sont attendus pour permettre une force de frappe plus conséquente et faire des économies d'échelle.

Objectifs

- Développement des pratiques vertueuses.
- Réduction de l'impact sur l'environnement de la production.
- Impulsion de l'économie circulaire.
- Valorisation des déchets coquilliers.
- Mettre en harmonie avec le paysage les sites de production conchylicoles.



© CRCM

Descriptif des actions

- Identifier et structurer des filières de valorisation des déchets de production.
- Mettre en place le tri sélectif sur les zones de production.
- Organiser des opérations collectives de nettoyage des zones conchylicoles.
- Bénéficier de l'expertise du CAUE dans l'Hérault pour intégrer les mas dans le paysage et aménager les abords.
- Organiser des achats groupés de matériels et consommables pour permettre aux conchyliculteurs de faire des économies d'échelle et impulser l'achat de matériaux plus vertueux.

Cibles / Bénéficiaires

Conchyliculteurs d'Occitanie

Modalités / Calendrier

Sourcer et mettre en place les filières de valorisation de déchets : à partir de 2021/ Maitrise d'ouvrage : CEPALMAR-CRCM-Sète Agglopolé Méditerranée-Ville de Leucate.

Points de collecte de déchets dans les zones de production de Thau : à partir de 2021 / Maitrise d'ouvrage : Sète Agglopolé Méditerranée-Collectif de producteurs.

Expertise du CAUE : à partir de 2022 / Maitrise d'ouvrage : Région Occitanie-Conseil Départemental de l'Hérault.

Mise en œuvre des achats groupés : à partir de 2021 / Maitrise d'ouvrage : Association OP de Thau-Collectifs de producteurs.

Opération de nettoyage : à partir de 2021 / Maitrise d'ouvrage : CRCM-Syndicats conchylicoles locaux

Indicateurs de suivi et livrables

- Volume de déchets collectés puis valorisés.
- Nombre de points de collecte de déchets créés.
- Nombre d'opérations collectives de nettoyage et volume de déchets collectés.
- Diagnostics du CAUE et premiers travaux d'intégration paysagère.
- Volume et type de matériel acheté.

Partenaires à mobiliser

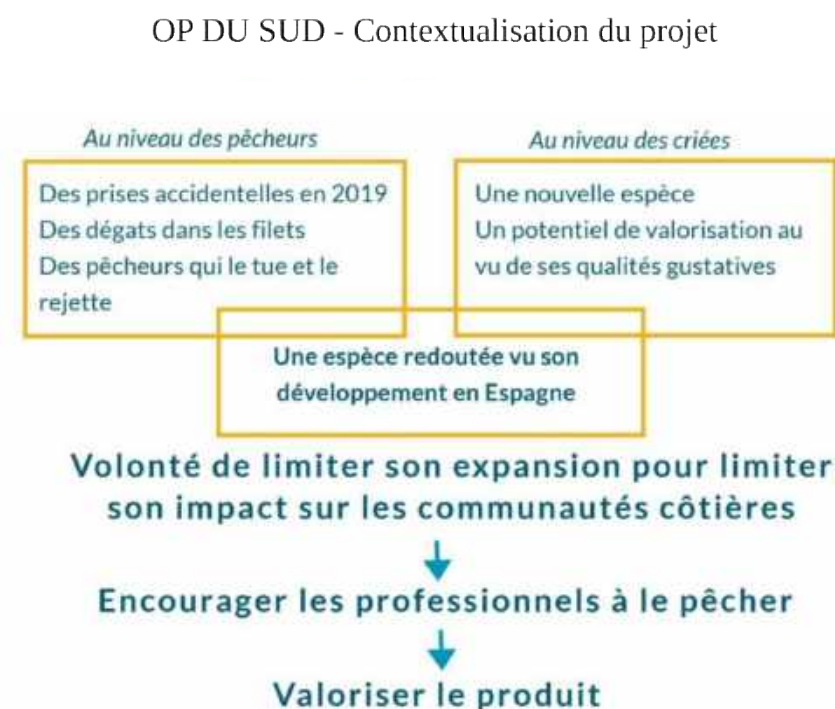
- SMBT
- Syndicat RIVAGE
- CPIE Bassin de Thau
- Organisations collectives et syndicats de producteurs locaux
- Coopérative conchylicole de Méditerranée
- Maitres d'ouvrages
- CRCM, Région Occitanie, Conseil Départemental de l'Hérault, Sète Agglopolé Méditerranée, Ville de Leucate, CEPALMAR

Le projet SCRABBLEU

la conciliation des enjeux économique et écologique

Le projet SCRABBLEU – Solutions de valorisation du CRABE BLEU – s’inscrit dans le contexte de développement d’une espèce au potentiel invasif fragilisant les écosystèmes. Il s’agit d’une étude prospective, répondant à la fois à des enjeux environnementaux et économiques. Il a pour but d’explorer par anticipation le marché du crabe bleu pour valoriser les débarquements de cette espèce, ce qui encouragera les professionnels à le pêcher. Ceci devrait permettre en partie de limiter son expansion et donc son impact sur les communautés côtières.

Le projet SCRABBLEU a été déposé en octobre 2019 dans le cadre de l’Appel à Projets «enjeux immédiats» de France Filière Pêche (FFP). Il a reçu un avis favorable pour son financement en novembre 2019 et s’est achevé le 30 novembre 2020. L’objectif du projet SCRABBLEU était double : D’une part, réaliser une étude de marché afin de définir une stratégie d’écoulement des captures du crabe bleu, et de valoriser ce produit auprès des acheteurs en criées. Cela permettra d’encourager les captures de cette espèce par les pêcheurs professionnels et, par suite, d’en



limiter la prolifération sur les côtes méditerranéennes.

- Identifier un marché permettant d’écouler les captures de crabe bleu.
- Réaliser des outils de communication à destination des acheteurs en criées.
- Faire connaître l’espèce.
- Anticiper un éventuel accroissement des débarquements.
- Trouver une voie de commercialisation au cas où la pêche ciblée se développe.

D’autre part, mettre en place un suivi des captures et débarquements de crabe bleu à l’échelle des adhérents de l’OP du Sud, en passant par leur sensibilisation et par la collecte de leurs données déclaratives. Cela devrait ainsi permettre de mieux connaître sa répartition, et de collecter des éléments permettant de mesurer son impact sur le milieu marin : expansion, vitesse de colonisation, saisonnalité...



- Sensibiliser les adhérents
- Contribuer au suivi de l’espèce
- Acquérir des données et connaissances sur l’espèce

Cette étude prospective menée grâce au financement de France Filière Pêche a notamment permis :

- De mettre en avant le potentiel du produit sous ses diverses formes, et notamment le fait que le crabe bleu a la capacité de s’inscrire sur le marché français, puisqu’il est de taille comparable à celle du tourteau et qu’il possède également des qualités organoleptiques intéressantes qui le rapprochent de l’araignée, à

la chair plus fine. Sa notoriété sur le marché français doit s’établir ;

- D’identifier les perspectives de marché au niveau des criées et coopératives (acheteurs français, italiens et espagnols). La stratégie de commercialisation dépend des volumes débarqués, trois scénarios ont été dressés en fonction de l’évolution à 5 ans des débarquements ;
- D’avoir des premiers éléments sur la perception du produit et des premiers contacts d’acheteurs intéressés (cuisiniers, transformateurs, mareyeurs...) ;
- De communiquer sur le produit et son potentiel ;

- De produire des fiches recettes pour une diffusion en criées et auprès des clients.

Pour conclure, il existe de nombreux marchés susceptibles de distribuer des volumes de crabe bleu, tant au niveau régional/local, qu’au niveau de la façade atlantique ou à l’export. L’étude de marché réalisée par VIA AQUA se veut donc rassurante quant aux possibilités d’écoulement du produit, qui présente des qualités gustatives et atouts. Toutefois, pour organiser la mise en marché et l’optimiser, il est important de disposer d’un suivi des quantités capturées.



Galettes de Crabe bleu



LES CHIFFRES CLÉS DE L'ENTREPRISE

5,4

TONNES DE PRODUITS
ONT ÉTÉ TRANSFORMÉS

6

ESPÈCES DE POISSONS
EN GAMME
« PRÊT À CUIRE »

15

RÉFÉRENCES EN
FRAIS ET SURGELÉS

7

SALARIÉS AU TOTAL :
2 salariés en CDI
et 5 en CDDI

La Société Brise de terre

Un projet de transformation
des mal-aimés

La société Brise de terre, entreprise d'insertion, fabrique et commercialise des poissons cuisinés, prêt à consommer à partir d'espèces mal aimées comme le Capelan ou le Gascon. Elle est installée à la Criée d'Agde depuis mai 2019.

Avec sa marque Terr'iodée : elle tend à promouvoir le développement durable en privilégiant le maraîchage biologique, la valorisation des produits de la mer locaux et les circuits courts. Elle développe un nouveau modèle dans l'économie sociale et solidaire en favorisant le retour à l'emploi des personnes en situation d'exclusion.

Cette idée innovante, en lien avec une expérience bretonne « Les Paniers de la mer », est née d'une réflexion entre les services du Département, la Croix Rouge Insertion et la Criée du Grau d'Agde.

Les collectivités territoriales (Région, Département, Agglomération Hérault- Méditerranée) et l'État ont accompagné ce projet dans le cadre du FEAMP.



© ISTOCK / Lilechka75

AQUA-PM-MED08		En respectant les équilibres économiques existants (créées notamment) et des besoins des professionnels et des territoires, structurer les modalités et les circuits de consommation des produits de la mer issus de la pêche et de l'aquaculture pour valoriser les produits locaux, de saison, et pauvres et ou méconnus.									
Façade concernée	MEMN			NAMO			SA			MED	X
Descripteur du BEE	1-OM	1-PC	1-MT	1-HB	1-HP	2	3	4	5	6	
	7	8	9	10	11						
Thématiques Socio-économiques	EMR	TEE	RLI	PTM	OPT	PM	AQU	GME	INN	SPO	
	TOU	SPP	LAM	EMP	FOR	R-I	CON	TSO	SEN	SEC	
Zones de la carte des vocations MED	1 à 4 ; 7 à 17 ; 21 à 26 ; 28 à 30.										
Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance											
.....											
Les habitudes de consommation des espèces commerciales montrent une méconnaissance de la saisonnalité des espèces par les consommateurs. La demande excessive en saison estivale conduit à un déséquilibre majeur dans l'intensité des prélèvements, avec pour conséquence un effort de pêche intensif en saison. Les infrastructures de type halles à marée et criée connaissent certaines difficultés à se maintenir lorsqu'elles n'ont pas disparues (Corse et PACA). L'action doit donc être double : - les circuits de consommation doivent être mieux structurés. Il s'agira selon les territoires de mettre en valeur la pêche locale et saisonnière en facilitant les ventes directes. L'espace doit être prévu dans les ports pour ces activités maritimes traditionnelles, et les dispositifs d'urbanisme (type Dispositif d'aménagement artisanal et commercial) peuvent être mobilisés. Sur d'autres territoires (Corse notamment), il s'agira de lisser l'effort de pêche et la vente sur l'année pour atténuer l'impact d'une demande estivale excessive. - les consommateurs, dès les plus jeunes âges, doivent être sensibilisés à la saisonnalité de la pêche, qu'elle que soit l'intérêt commercial ou gustatif supposé du poisson pêché. Les actions d'éducation, de sensibilisation et de communication doivent alors s'allier aux actions économiques de structuration du marché, de manière à ce que les restaurateurs et centres commerciaux soient partenaires de cette démarche de régularisation et de valorisation des espèces pauvres, et non concurrents.											
Description des sous-actions											
.....											
Sous-action 1											
Libellé		Accompagner et soutenir les collectivités et les organisations professionnelles : - en Corse et PACA, dans la pérennisation et la visibilité des circuits courts de vente pour diversifier la consommation et l'étaler toute l'année (« zones concertées aquaculteurs-pêcheurs-mareyeurs », halles, etc.) - sur l'ensemble des territoires, dans le dialogue avec les grandes surfaces et la restauration pour valoriser les produits locaux.									
Descriptif synthétique		L'action doit d'abord viser à préserver et à valoriser la pêche locale en pérennisant voire mutualisant les possibilités de la vente directe. Cela passe par la préservation d'un foncier portuaire pour ces activités traditionnelles. Ce foncier peut être « sanctuarisé » soit au travers des politiques des ports et des collectivités en accord avec les professionnels (dispositifs de type charte), soit au travers des documents d'urbanisme (type Dispositif d'aménagement artisanal et commercial prévu par la loi Elan). La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est majoritairement concernée. En Corse, la vente directe en saison estivale connaît une intensité en adéquation avec celle du tourisme. Cette intensité se traduit par un effort de pêche intensif en saison estivale qui doit être régulé et lissé sur l'année. L'action visera à accompagner la structuration d'un marché tout au long de l'année, en suscitant la demande d'un approvisionnement local par les grandes enseignes et le maintien d'une activité de pêche en conséquence. Les politiques locales des collectivités, en partenariat avec le Comité régional des pêches, doivent être soutenues en ce sens. La zone concertée aquaculteur-pêcheur-mareyeur peut jouer un rôle essentiel notamment dans les territoires dépourvus de criées ou halles à marée. En Occitanie, où les criées fonctionnent et protègent les professionnels et la vente de leurs produits, le développement des circuits courts n'est pas à rechercher. Une étude de marché pourrait en revanche être portée (par la Région?) pour améliorer la complémentarité entre criées et circuits courts. L'ensemble des territoires sont en revanche intéressés par l'amélioration du dialogue avec les grandes surfaces et la restauration pour acheter et valoriser les produits de la pêche et de l'aquaculture locale.									

Sous-action 2				
Libellé	Soutenir les initiatives de valorisation des poissons pauvres ou méconnus auprès des consommateurs, notamment en développant les capacités locales de transformation de ces produits.			
Descriptif synthétique	La conservation de la ressource passe également par un travail sur les consommateurs et les habitudes de consommation. La valorisation des prises accessoires et la réduction de leur rejet peut être accompagnée, notamment en les valorisant auprès des restaurateurs et consommateurs. Le comité régional des pêches de Corse notamment, a mené, en partenariat avec des lycées hôteliers et des chefs de cuisine, des actions des « remise au goût du jour » de ces espèces pauvres ou méconnues. La criée d’Ade porte des actions de transformation de certains de ces poissons (Méditerranée sauvage). Ces actions de transformation, de valorisation et de sensibilisation doivent être soutenues et étendues.			
Sous-action 3				
Libellé	Mettre en place des protocoles et solutions durables pour permettre la vente des produits de la pêche et de l’aquaculture en cas de crise sanitaire et économique.			
Descriptif synthétique	Le confinement et la crise sanitaire de la Covid-19 à l’hiver et au printemps 2020 ont montré une déficience dans la gestion d’une crise sanitaire en termes de commercialisation des produits, notamment ceux de l’aquaculture. En retour d’expérience de cette crise, des protocoles sanitaires pérennes et des voies de commercialisation des produits de la pêche et de l’aquaculture, en accord avec ces protocoles, doivent être définis.			
	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2022	
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2027	
Pilote(s)	Collectivités	Collectivités – CPRMEM - Organisations professionnelles	Organisations professionnelles – DDPP – Préfectures	
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	CRPMEM DIRM DDTM Gestionnaires et autorités portuaires Unions portuaires Offices de tourisme Distributeurs Criées Organisations professionnelles Professionnels de la pêche et de l’aquaculture	Collectivités DIRM Professionnels de la pêche	CRPMEM CRC DIRM DDTM	
Financements potentiels	Collectivités territoriales : collectivités régionales Etat : CPER, CRET, FEDER	Collectivités territoriales : collectivités régionales et agences territoriales Autres : CRPMEM, CRC	Pas de financements spécifiques	
Action au titre de la DCSMM	Non			



2

Accompagner la profession
et faire évoluer les modes
de consommation

DEMAIN AVEC LE DSF MÉDITERRANÉE

ACTION PM-MED10

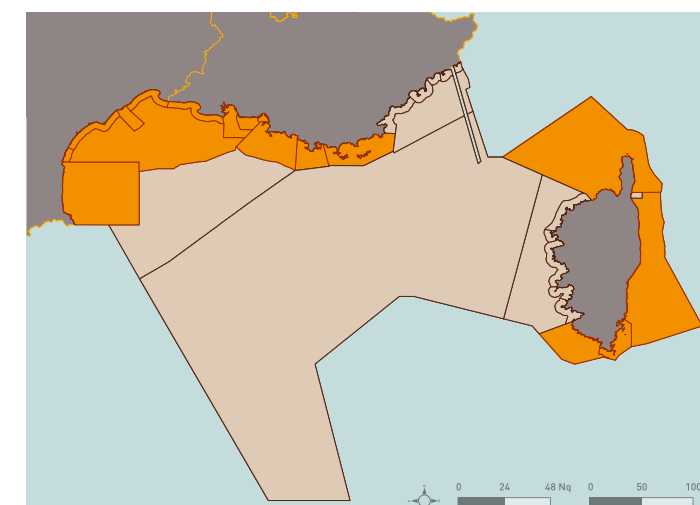
POURSUIVRE ET STRUCTURER
LES EFFORTS DE RECHERCHE ET
D'INNOVATION POUR RÉDUIRE L'IMPACT
ENVIRONNEMENTAL DES NAVIRES
ET DES ENGIN

Pilotes

CRPMEM • Organisation
Professionnelles

Partenaires

CNPEM • ADEME • DPMA
• Collectivité • DIRM •
IFREMER



Carte des vocations Priorités stratégiques

Zones de vocations :
toutes zones côtières
1 à 13 ; 21 ; 28 à 30

Contribution au bon état écologique



Incidence potentiellement positive de la sélectivité des engins et de la mobilisation des nouvelles technologies sur les mammifères et tortues, les poissons et céphalopodes, les espèces commerciales, les réseaux trophiques, les déchets et la qualité de l'air.



Incidence socio-économique

Cette action a vocation à dynamiser la filière de la pêche professionnelle par la valorisation de la politique environnementale menée par les acteurs laquelle permettra une meilleure valorisation des produits.

L'incidence sera également positive sur la recherche et l'innovation.

DEMAIN AVEC LE DSF MÉDITERRANÉE

► Objectif environnemental auquel répond l'action

L'action impactera favorablement

C. Préserver la ressource halieutique du plateau du Golfe du Lion et des zones côtières.

D. Maintenir ou rétablir les populations de mammifères marins et tortues dans un bon état de conservation.

E1. Réduire les captures accidentelles d'oiseaux marins* (au large et à proximité des colo-

nies), et diminuer en particulier les captures accidentelles des espèces les plus vulnérables comme les puffins des Baléares, Yelkouan et cendré par les palangres, les filets fixes et les seines à petits pélagiques.

F7. Réduire les apports atmosphériques de contaminants.

G2. Réduire les apports et la présence de déchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes. (D10-OE02-AN2)

H2. Réduire les rejets d'effluents liquides, de résidus d'hydrocarbures et de substances dangereuses issus des navires de commerce, de pêche ou de plaisance.

→ CIBLE À ATTEINDRE

TENDANCE À LA BAISSSE DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS LES PLUS REPRÉSENTÉS ISSUS DES PRINCIPALES ACTIVITÉS MARITIMES SUR LE LITTORAL ET SUR LES FONDS MARINS.

► Objectifs socio-économiques auxquels répond l'action

L'action remplit notamment les objectifs suivants :

M1. Accompagner les professionnels dans la préservation des ressources et des écosystèmes et aider ces derniers à moderniser leur flotte et

développer les infrastructures permettant de valoriser leur travail et leurs produits.

M3. Maintenir et valoriser les métiers de la pêche, améliorer ces derniers dans leur fonctionnement (sécurité maritime,

sélectivité, efficacité énergétique), conjointement avec la pêche récréative.

P1. Soutenir la recherche et l'innovation, notamment en matière d'éco-conception / éco-construction des navires,

en lien avec les pôles de compétitivité, les établissements publics (industriels et commerciaux, dédiés à la recherche) et les socio-professionnels concernés.

V2. Soutenir la recherche, l'innovation et l'expérimentation

en faveur de la transition écologique et énergétique (développement d'équipements portuaires – branchement à quai – et des navires plus propres).

V3. Accompagner la mise en place de filières d'approvisionnement de carburants plus

propres (GNL et hydrogène) et de moyens de propulsion alternatifs (hybride, électrique, solaire ou vent) et favoriser leur utilisation.

V5. Favoriser la création de filières de collecte et de valorisation des déchets.

► Politiques publiques complémentaires

Schéma d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

Région Occitanie

Ensemble des règles liées à l'objectif :

- Réduire la production de déchets et optimiser leur valorisation.
- Règle 26 : Economie bleue.

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ensemble des règles de l'objectif suivant :

- **Objectif 24 :** Décliner des objectifs quantitatifs régionaux de prévention, recyclage et valorisation des déchets.

► Autres politiques publiques complémentaires

FEAMP 2021-2027

► **OS 1.1** Renforcer les activités de pêche durables sur le plan économique, social et environnemental.

► **OS 1.2.** Améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de CO₂.

► **OS 1.6** Contribuer à la protection et restauration des écosystèmes aquatiques.

Feuille de route « Zéro déchets plastiques en mer » 2019 - 2025 :

3 - Actions de lutte contre les déchets plastiques sur le littoral et en mer

Action 21 : mettre en place un accord volontaire pour la collecte et la valorisation des engins de pêche usagés.

Responsable du pilotage : DPMA, avec l'appui juridique de la DGPR et l'appui technique de l'ADEME.

Responsable de la mise en œuvre : DPMA en lien avec la Coopération maritime.

Échéance : d'ici à 2021. Un bilan sera réalisé en 2020 pour la filière pêche.

2016-2021

BILAN DES ACTIONS EXISTANTES

« Ce projet a permis d'identifier des solutions pour réduire l'impact de la pêche sur les raies pastenagues et sur les requins »

Conscients de la fragilité de l'environnement et de leur dépendance aux ressources halieutiques, les pêcheurs professionnels sont sensibles aux enjeux de durabilité de leur activité. Ils s'inscrivent depuis de nombreuses années dans une démarche de long terme de préservation de la ressource et mènent des actions pour renforcer la sélectivité des nouveaux engins de pêche, pour développer des dispositifs d'effarouchement et éviter les captures accidentelles ou encore multiplient les initiatives pour collecter les données. Parallèlement, ils sont acteurs de la mutation de la flotte en menant des réflexions sur la diminution de la dépendance énergétique des navires (développement d'un prototype « navire innovant » ou encore en développant des actions relatives à la réduction des déchets (cf - chapitre VI).

Plusieurs actions ont été développées pour limiter les pêches accessoires.

Selpal

Sélectivité de la flottille palangrière française ciblant le thon rouge dans le golfe du Lion.

Le projet Selpal a été développé entre 2014 à 2017. Il est le fruit d'une collaboration entre l'AMOP (Association Méditerranéenne des Organisations de Producteurs), les scientifiques et les professionnels de la pêche. Il portait sur le Thon Rouge (*Thunnus thynnus*) dans le golfe du Lion. La palangre est une technique de pêche identifiée comme étant source de prises accessoires significatives, aussi bien de poissons ciblés de petite taille, que d'espèces sensibles faisant l'objet de mesures de conservation.

Le projet a pour objectifs de quantifier l'impact de la pêche palangrière ciblant le thon rouge sur les espèces sensibles, de tester des mesures pour augmenter la sélectivité de la palangre, d'atténuer les impacts défavorables et d'améliorer des connaissances biologiques et écologiques des espèces sensibles dans le golfe du Lion.

Selpal



FRANCE FILIERE PÊCHE



Ifremer



Cépralmar



AMOP

En SAVOIR +

► <https://wwwz.ifremer.fr/peche/content/download/88839/file/LettreSELPAL-A4-HD%20Final.pdf>

Echosea-kit

► <http://www.amop.fr/echosea/>

PARTAGEZ LES INFORMATIONS !

www.echosea.fr

UTILISEZ L'APPLICATION ECHOSEA
Installez la gratuitement sur votre téléphone ou votre ordinateur, et rentrez en direct les informations sur vos prises accessoires.
Vos données seront agrégées avec celles des autres bateaux. En retour, vous aurez accès à des cartes de concentrations de raies, de requins et d'oiseaux.



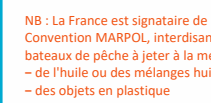
Plus le nombre de participants est important, plus les cartes seront précises et vous permettront d'éviter les zones où le risque d'interactions est potentiellement plus élevé.

GÉREZ VOS DÉCHETS !

– Ne jetez pas de déchets à la mer !
De nombreux déchets sont nocifs pour l'environnement



– Ramenez à quai vos lignes usées pour les recycler. Les plastiques se dégradent difficilement dans le milieu naturel
– Pour le tout-venant, préférez un sac poubelle biodégradable



NB : La France est signataire de la Convention MARPOL, interdisant les bateaux de pêche à jeter à la mer :
– de l'huile ou des mélanges huileux
– des objets en plastique
NB : Gardez les appâts utilisés dans un seau et jetez-les à la fin du virage complet de la ligne
NB : Jetez des déchets alimentaires peut attirer les oiseaux notamment pendant le filage

*Poisson, Wendling, Cornella, Segorb, Marchand, Cuvilliers, Cosnard, 2017. Guide de bonnes pratiques pour réduire la mortalité des espèces sensibles capturées accidentellement par les palangriers pélagiques français en Méditerranée. 60 pages

**AMOP - PROJETS SELPAL, REPAET et ECHOSEA-KIT
29, Promenade J-B Marty, 34200 SETE - 04 67 46 04 15 - amop@orange.fr - www.amop.fr



BONNES PRATIQUES À DESTINATION DES PALANGRIERS CIBLANT LE THON ROUGE EN MÉDITERRANÉE

Une illustration des gestes et des techniques simples à adopter pour se protéger, préserver les espèces sensibles et le milieu marin. Ces fiches sont le résultat d'un travail collaboratif entre les pêcheurs et les scientifiques.

VEILLEZ À VOTRE SÉCURITÉ !



ÉQUIPEZ-VOUS !

PENSEZ À VOUS ÉQUIPER avec :
– des lunettes de protection
– des gants renforcés
– des bottes de sécurité
– un chiffon



UTILISEZ DES OUTILS qui facilitent la libération rapide et sans danger des animaux, avec, par exemple, des pinces coupantes

RÉDUISEZ LES INTERACTIONS

ÉLOIGNEZ LES OISEAUX :
– Décongelez vos appâts pour réduire la flottaison
– Utilisez un effaroucheur sonore tel qu'un lanceur de fusées détonantes ou siffiantes



– Lestez vos lignes
– Réduisez votre vitesse pour augmenter la courbure de la ligne et l'immersion de l'hameçon
– Filez de nuit avec un éclairage du pont minimal !
– Utilisez une bouée. Trainée derrière le navire, elle effraie les oiseaux
– Utilisez un teaser, cela maintient l'attention des oiseaux en un point



UTILISEZ LES BONNES GESTES !

LES TRAUMATISMES PHYSIQUES ET LE STRESS PEUVENT CAUSER LA MORT DES ESPÈCES ACCESSOIRES, ALORS QUE DES ANIMAUX RELÂCHÉS DANS DE BONNES CONDITIONS CONTINUERONT À JOUER LEUR RÔLE AU SEIN DE L'ÉCOSYSTÈME !

CES ANIMAUX SONT À PROTÉGER. APPLIQUEZ LES BONNES PRATIQUES POUR LES RELÂCHER VIVANTS

RAIES PÉLAGIQUES



– Évitez de monter la raie à bord

NE BLESSEZ PAS L'ANIMAL !
– N'incisez pas la chair et ne coupez pas la mâchoire si vous retirez l'hameçon

– Laissez la raie le plus possible dans l'eau
– S'il est trop risqué d'enlever l'hameçon, coupez le fil au plus près de l'œillet
– Libérez la raie le plus rapidement possible
– Enregistrez les prises accessoires sur l'appli ECHOSEA

REQUINS PÉLAGIQUES



NE BLESSEZ PAS L'ANIMAL !
– Ne le soulevez pas par la queue ou par la tête
– N'y insérez pas de gaffe ou d'objets pointus pour le transporter ou le trainer au sol
– N'incisez pas la chair ni la mâchoire si vous retirez l'hameçon

– Évitez de monter le requin à bord
– Laissez le requin le plus possible dans l'eau
– S'il est trop risqué d'enlever l'hameçon, coupez le fil au plus près de l'œillet
– Libérez le requin le plus rapidement possible
– Enregistrez les prises accessoires sur l'appli ECHOSEA

OISEAUX MARINS



– Attrapez l'oiseau avec une épuisette ou à défaut un linge

– Couvrez-lui les yeux pour réduire son stress
– Ne tirez pas sur le fil si l'hameçon a été ingéré

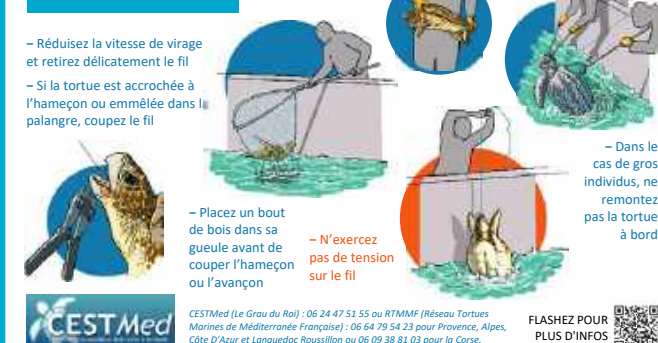
– Ne tenez ou ne transportez pas l'animal par le cou

– Placez-le dans un endroit sec à l'obscurité et remettez-le délicatement à l'eau après qu'il ait récupéré

– Si l'oiseau a ingéré l'hameçon ou est en mauvaise condition, appelez le centre de sauvegarde

– Si l'oiseau est bague, notez le numéro et faites-nous part de vos observations

TORTUES MARINES



– Réduisez la vitesse de virage et retirez délicatement le fil
– Si la tortue est accrochée à l'hameçon ou emmêlée dans la palangre, coupez le fil

– Placez un bout de bois dans sa gueule avant de couper l'hameçon ou l'avant

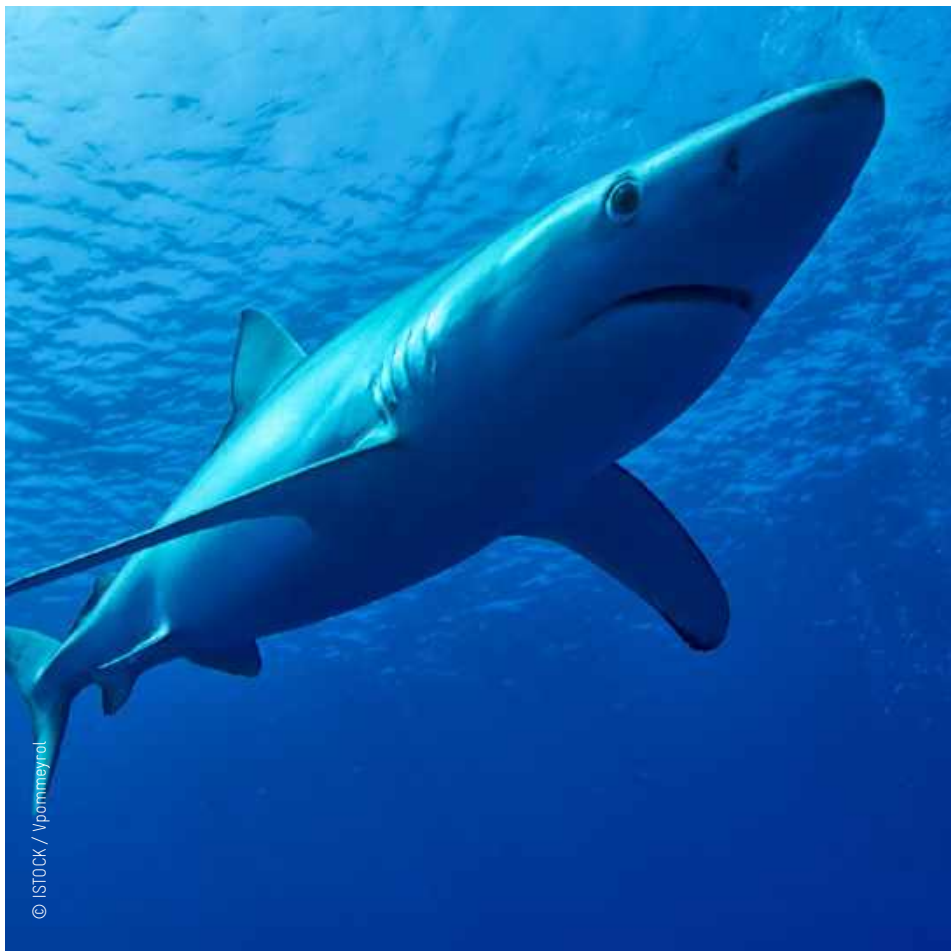
– N'exercez pas de tension sur le fil

– Dans le cas de gros individus, ne remontez pas la tortue à bord

CESTMed (Le Grau du Roi) : 06 24 47 51 55 ou RTMMP (Réseau Tortues Marines de Méditerranée Française) : 06 64 79 54 33 pour Provence, Alpes, Côte d'Azur et Languedoc Roussillon ou 06 09 38 81 03 pour la Corse. FLASHER POUR PLUS D'INFOS

L'étude de la pêche et de ses captures accessoires a permis d'identifier une prédominance des raies pastenagues violettes dans les captures en juillet et en août. Cette espèce représente 53% des captures en nombre, mais uniquement 14% des captures en volume. Le thon rouge représente 37% des captures en nombre (76 % en volume), le requin peau bleue et l'espadon représentent respectivement 6% et 4% des captures en nombre. La sélectivité des engins de pêche déployés en surface repose sur la taille des hameçons et des appâts utilisés, ainsi que sur l'utilisation d'un bas de ligne en nylon. Ainsi, les cas de décrochement et de cassure de l'hameçon et de la ligne sont fréquents et peu d'individus de requins de grande taille sont capturés. Les taux de mortalité directe des raies et requins peau bleue sont négligeables (respectivement 2 et 6%), et le taux de mortalité du requin peau bleue après libération semble également peu élevé (inférieur à 25%).

Dans le cadre du projet, 81 animaux ont été équipés de marques (44 requins peau bleue, 24 raies pastenagues violettes, 6 espadons et 7 tortues marines). Ces marquages ont permis de caractériser les mouvements de nage du requin peau bleue : cette espèce passe 20% de son temps en surface, 80% entre 0 et 50 m, mais peut également évoluer



jusqu'à 1000m de profondeur. Les requins se déplacent sans cesse sur le pourtour méditerranéen, couvrent des distances importantes dans les zones exploitées par la pêche, et peuvent venir sur le plateau continental en fin de printemps et durant l'été, notamment dans le golfe du Lion. Aucun individu marqué n'a quitté la Méditerranée Occidentale. Les analyses génétiques ont détecté des signaux de goulots d'étranglement et une homogénéité génétique quasi complète chez la population étudiée.

La raie pastenague pourrait supporter de grands écarts thermiques (3 à 12°C en 24h), et traverser aisément la thermocline (zone de transition thermique rapide entre les eaux superficielles plus chaudes et oxygénées et les eaux profondes) pour évoluer dans les eaux froides et sombres, jusqu'à 480 m de profondeur. Chez les tortues caouannes, une possibilité de dormance sur la côte française a été identifiée. Les données télémétriques sont en cours d'analyse, afin d'identifier les mécanismes influençant la distribution spatiale des individus, et de déterminer des zones d'habitats potentiels. Peu d'informations ont été recueillies sur les prises accessoires d'oiseaux de mer, mais des essais seront réalisés dans le cadre du projet ECHOSEAKIT.

Afin de limiter l'impact sur les espèces accessoires, plusieurs outils (dégorgeoirs, pistolets et lignes d'effarouchement) ont été proposés à l'essai aux professionnels. Un « Guide des Bonnes Pratiques » a été réalisé et leur a été distribué, afin d'illustrer les bons gestes à adopter pour se protéger, et préserver le milieu et les espèces sensibles. L'application ECHOSEA a été développée pour permettre



d'enregistrer les observations et les captures accessoires et réduire les prises accidentelles d'animaux marins. Enfin, un ensemble d'actions de communications ont été menées : site internet, affiches, newsletters, réseaux sociaux, séminaire.

Ce projet a permis d'identifier des solutions pour réduire l'impact de la pêche sur les raies pastenagues et sur les requins : filage de nuit, utilisation d'hameçons circulaires,

acquisition de matériel adapté à la libération des prises accessoires, enregistrement fidèle de ces captures. Ces outils et mesures ne seront efficaces que si utilisés à bon escient et de façon systématique. L'implication des professionnels pour l'appropriation de ces outils et leur amélioration est une grande nécessité. Les mesures de gestion proposées devront aussi être adoptées à échelle internationale, afin de prendre en compte le caractère migratoire des espèces sensibles. La couverture pérenne et globale ainsi que le suivi des données de captures accessoires est une obligation pour les pêcheries qui souhaitent obtenir une accréditation de pêche responsable et durable. Enfin, il est nécessaire de suivre les avancées méthodologiques, spécialement en termes de développement de mesures d'atténuation et de veille technologique, afin de pérenniser les démarches de réduction d'impact de la pêche sur les espèces accessoires sensibles.

Le projet REPAST a complété le SELPAL en quantifiant l'impact de la pêche palangrière ciblant le thon rouge sur la raie violette ou pélagique (*Pteroplatytrygon violacea*) et en testant des mesures pour augmenter la sélectivité et atténuer les impacts défavorables sur les espèces sensibles.



FOCUS SUR ECHOSEA KIT

ECHOSEA KIT porte sur la flotille palangrière ciblant le Thon Rouge (*Thunnus thynnus*) dans le golfe du Lion. Il a pour objectif de valoriser les résultats des projets REPAST et SELPAL en testant à grande échelle, avec l'ensemble de la profession méditerranéenne, l'efficacité des solutions proposées dans ces programmes en leur proposant un « kit de bonnes pratiques » incluant des solutions matérielles, techniques, pédagogiques et l'acquisition de données et restitution au travers d'outils informatiques. Cette démarche s'intègre pleinement dans le processus d'éco-certification MSC et Pêche Durable.

Ce kit inclut notamment une application « ECHOSEA » réalisée dans le cadre du projet REPAST, qui a été améliorée afin de rendre plus didactique la collecte et le déréférencement des données de captures (et de relâché) des espèces accessoires non désirées (raies, requins notamment).

Elle permet

- d'enregistrer et localiser la présence et les captures accidentelles d'animaux marins comme les Raies et Requins
- de donner accès aux cartes de répartition des espèces sensibles afin d'en minimiser les risques de captures accidentelles.

Cette application gratuite qui donne accès à la Météo marine dispose d'un module ouvert aux naturalistes du milieu marin dans une démarche de science participative en permettant de signaler les oiseaux et mammifères marins.

Cette application fonctionne même sans réseau GSM, en utilisant le GPS du téléphone.

INITIATIVES INNOVANTES

Sharkguard

Des ondes électromagnétiques pur faire fuir les raies et requins.



QU'EST-CE QUE LE PROJET SHARKGUARD ?

La pêche du Thon Rouge à la palangre n'étant pas monospécifique, d'autres espèces sont capturées accidentellement, comme des raies et des requins. En plus de l'utilisation de techniques de remises à l'eau des individus vivants, la SATHOAN et ses adhérents cherchent à atténuer ces interactions. La SATHOAN porte donc le projet SHARKGUARD en partenariat avec les ingénieurs de FISHTEK et ISI-FISH et financé par France Filière Pêche, dans le but de **tester un dispositif d'éloignement des sélagiens en conditions réelles de pêche**. Ce dispositif est placé à une courte distance de l'hameçon (30 à 40 cm) et émet des ondes électromagnétiques auxquelles les raies et requins sont sensibles (répulsion), car ils possèdent des électro-récepteurs appelés Ampoules de Lorenzini.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DU PROJET ?



Tester le dispositif SHARKGUARD in situ



Mesurer l'impact du dispositif sur les espèces non ciblées et le Thon Rouge



Recueillir les impressions des professionnels et définir les améliorations à apporter au dispositif

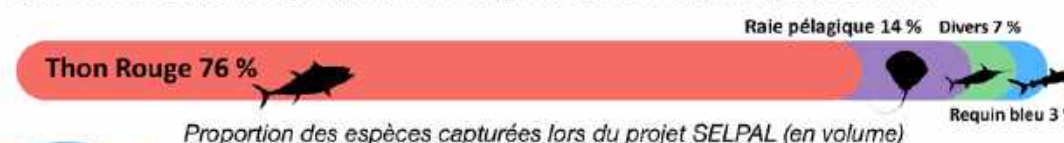


Mise à jour de l'application de déclaration des espèces sensibles

QUELLES ONT ÉTÉ LES ACTIONS RÉALISÉES ?

1 Le test du dispositif en mer et son impact sur les espèces

Deux navires de pêche à la palangre ont participé à l'expérimentation pour un total de plus de 25 000 hameçons mis à l'eau et analysés. Chaque ligne de palangre était divisée en 3 parties: des hameçons non équipés (témoins), des hameçons équipés de dispositifs actifs et d'autres de dispositifs inactifs. Les observateurs ont relevé les captures sur chaque traitement avant de remettre à l'eau les individus non ciblés. Afin de mettre en perspective les résultats présentés ici, il est à noter que les proportions des captures effectuées durant l'expérimentation se rapprochent des résultats du projet SELPAL :



En partenariat avec l'entreprise d'ingénierie anglaise FISHTEK et la société d'ingénierie française ISIFISH:



Avec le soutien financier de l'association France Filière Pêche:



SA THO AN. PROJET SHARKGUARD

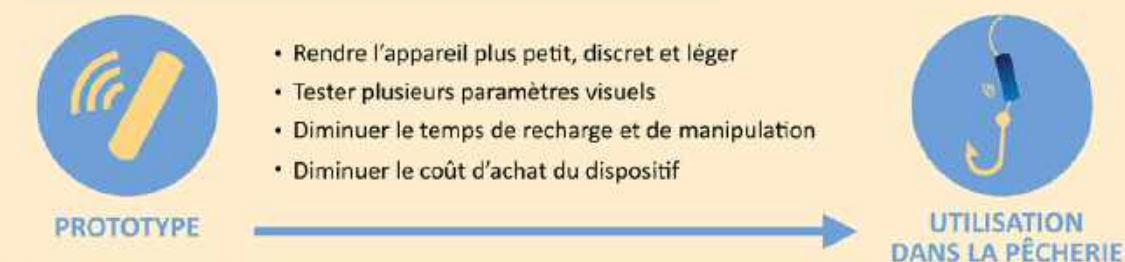
Le dispositif **Sharkguard actif** a eu un impact positif sur la réduction des captures de Raies pastenagues et Requins bleus, mais également sur le Thon Rouge:



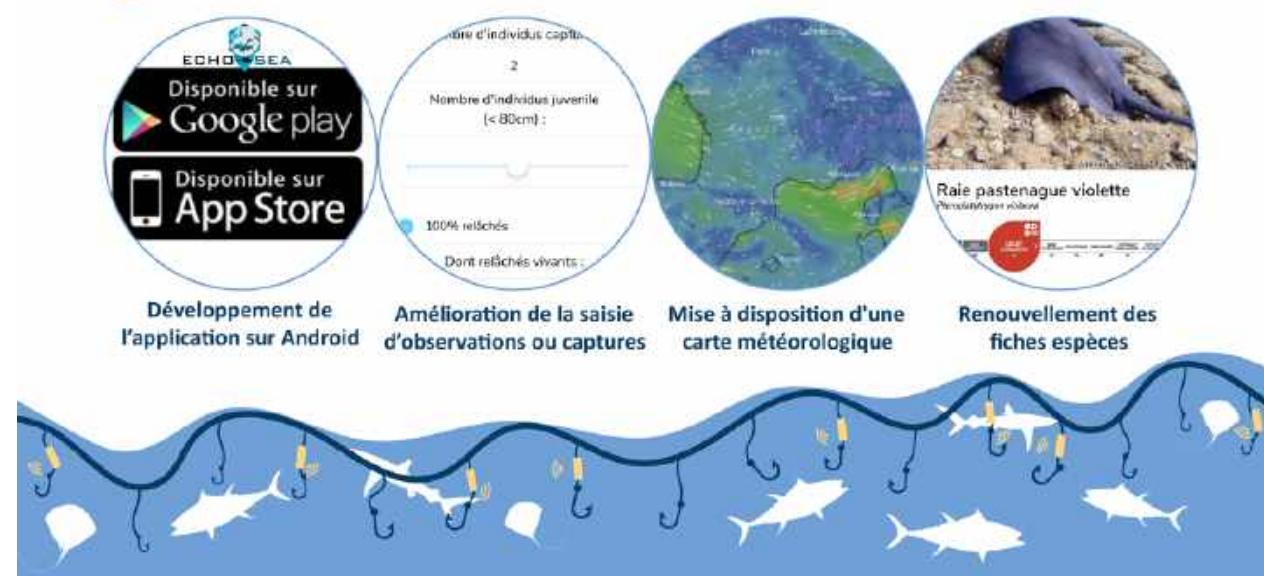
Le **dispositif inactif** a également eu un effet sur la raie et le requin, probablement en tant que répulsif visuel, avec une **diminution de 56 % des captures de raies pélagique et de 73 % des captures de requins bleus**. Pour le Thon Rouge, c'est une **augmentation de 16 % des captures** sur les hameçons équipés du dispositif inactif.

2 Les évolutions potentielles du dispositif

Plusieurs pistes d'améliorations ont été identifiées par les professionnels pour pouvoir utiliser le dispositif tout en ne diminuant pas la capturabilité de l'espèce cible.



3 Amélioration de l'application ECHOSEA



AMARÉE CHIFFRES CLÉS

DEPUIS LE LANCEMENT DU PROGRAMME,

57
ÉCONOMÈTRES
ONT ÉTÉ DÉPLOYÉS,

38
STATIONS D'AVITAILLEMENT
fournissent mensuellement leur
prix de carburant pêche

172
NAVIRES FOURNISSENT
LEUR CONSOMMATION
MENSUELLE DE GASOIL

En
SAVOIR

Sharkguard

► <https://sathoan.fr/wp-content/uploads/2020/10/Fiche-Synth%C3%A8se-Sharkguard.pdf>

Amarree

► <https://amarree.fr/>

INITIATIVES INNOVANTES



Amarree

Accompagnement des marins pêcheurs pour la Réalisation d'Économies d'Énergie

La consommation de carburant des navires de pêche est un enjeu primordial, tant pour minimiser l'impact environnemental que pour maintenir les coûts d'exploitation des bateaux à un niveau acceptable. Dans cette logique, la Coopération Maritime, soutenue par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, a lancé le programme AMARREE en 2019.

AMARREE cible pour son programme les navires :

- sous pavillon français
- disposant d'un permis de mise en exploitation actif
- entre 6 et 24 mètres
- s'approvisionnant en carburant à plus de 50% en France métropolitaine et/ou des DOM

Il comprend trois actions majeures :

- Installation de 250 économètres : AMARREE prend en charge l'installation de 250 économètres innovants. Ces appareils permettent le suivi instantané de la consommation et le calcul des scénarios prenant en compte le litrage, la distance et le temps. Ces données pourront être téléchargées et analysées par l'utilisateur de l'appareil sur son espace adhérent confidentiel.
- Mise en place d'un observatoire économique du carburant : AMARREE développe un Observatoire économique du carburant. Cet observatoire est un outil dont l'objectif est de fournir des informations pour mieux comprendre la part du poste carburant dans le chiffre d'affaires des entreprises de pêche. Il présente l'évolution du prix du carburant et les moyennes de consommation des navires. Un catalogue des dispositifs existants en matière d'économies d'énergie y est également disponible.
- Mise en place de formations : AMARREE propose une nouvelle formation à l'éco-conduite des navires pour les marins-pêcheurs. Elle permet aussi d'identifier des pistes d'amélioration concrètes et personnalisées.

PM-MED10	Poursuivre et structurer les efforts de recherche et d'innovation pour réduire l'impact environnemental des navires et des engins. Accompagner les pêcheurs en conséquence.										
Façade concernée	MEMN			NAMO			SA			MED	X
Descripteur du BEE	1-OM	1-PC	1-MT	1-HB	1-HP	2	3	4	5	6	
	7	8	9	10	11						
Thématiques Socio-économiques	EMR	TEE	RLI	PTM	OPT	PM	AQU	GME	INN	SPO	
	TOU	SPP	LAM	EMP	FOR	R-I	CON	TSO	SEN	SEC	
Zones de la carte des vocations MED	1 à 13 ; 21 ; 28 à 30										
Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance											
.....											
Conscients de la fragilité de l'environnement et de leur dépendance aux ressources halieutiques, les pêcheurs professionnels sont sensibles aux enjeux de durabilité de leur activité. Ils s'inscrivent depuis de nombreuses années dans une démarche de long terme de préservation de la ressource et mènent des actions pour renforcer la sélectivité des nouveaux engins de pêche, pour développer des dispositifs d'effarouchement et éviter les captures accidentelles ou encore multiplient les initiatives pour collecter les données. Parallèlement, ils sont acteurs de la mutation de la flotte en menant des réflexions sur la diminution de la dépendance énergétique des navires (développement d'un prototype « navire innovant ») ou encore en développant des actions relatives à la réduction des déchets											
Description des sous-actions											
4 max (1000 caractères max par sous action)											
.....											
Sous-action 1											
Libellé	Poursuivre les projets relatifs à l'amélioration de la sélectivité des engins et de leur impacts sur les habitats. Renforcer le lien avec les professionnels en Méditerranée (formation, partenariat)										
Descriptif synthétique (1000 caractères max)	L'amélioration de la sélectivité des engins de pêche est jugé par le Conseil international pour l'exploration de la Mer comme une mesure plus efficace que la réduction de l'effort de pêche pour atteindre les objectifs de Rendement maximal durable. L'augmentation de la taille des maillages peut permettre une amélioration de la sélectivité. C'est une sous-action prioritaire. D'importants projets ont été menés en Méditerranée pour réduire les captures accidentelles (SELPAL, REPAST, SHARKGUARD) et montrent des résultats probants qu'il faut soutenir. La profession doit être formée à ces résultat et la mutation des engins et navires accompagnés financièrement. D'autres projets sont portés par l'AMOP pour améliorer la sélectivité des engins de pêches (GALION, etc.) : poches d'échappement, comparaison des maillages par type d'activités, etc. Le fonds France Filière Pêche a été mobilisé. D'autres programmes de recherche en mer Celtique (CELSELEC) et dans le golfe de Gascogne (REDRESSE) ont récemment eu pour but de tester des dispositifs permettant de réduire les rejets en améliorant la sélectivité des engins de pêche. Ils ont donnés des résultats probants sur les chalutiers, les fileyeurs et les senneurs. Ces résultats pourraient être exploités et affinés en Méditerranée pour accompagner la profession dans l'atteinte du RMD sans restriction supplémentaire de l'effort de pêche.										
Sous-action 2											
Libellé	Poursuivre les projets et équipements des navires en filets connectés pour faciliter leur récupération, et filets de pêche biodégradables ou techniques de pêche écologiques. Accompagner les pêcheurs en conséquence.										

Descriptif synthétique (1000 caractères max)	Les filets et autres matériels de pêche représentent à la fois un déchet et une atteinte à la ressource et aux habitats. Divers projets sont en cours d'élaboration pour géolocaliser les filets, qu'ils s'agissent des balises connectées développées par CLS ou du projet FIND (« filets de pêche connectés pour une pêche durable) lancé en 2019 par l'IMS Bordeaux. Ces projets et solutions sont à suivre et à tester en Méditerranée, avec appui et formation auprès des pêcheurs. L'IFREMER peut être un appui fort en Méditerranée. Tester l'efficacité d'un équipement de pêche non-polluant, dépourvu de plastique et composé de fibres compostables à l'instar de ce qui est en cours sur la façade Atlantique			
Sous-action 3				
Libellé	Poursuivre et partager les expériences menées dans le domaine de la réduction, de la maîtrise de la consommation énergétique des navires. Accompagner les pêcheurs en conséquence.			
Descriptif synthétique (1000 caractères max)	La dépendance de l'action de pêche au carburant peut impacter fortement la profession, lorsque les prix du carburants augmentent brutalement, que la raréfaction d'une ressource oblige les professionnels à parcourir de plus grandes zones, ou que la réglementation de l'accès à une zone de pêche demande une pêche rapide et donc une vitesse élevée. Le comportement des professionnels les amène à réduire leur consommation de carburants en utilisant les courant ou un économètre mais ils peuvent être accompagnés par la recherche et l'innovation, notamment : - en travaillant sur l'optimisation des trains de pêche (chaluts et filets), qui peuvent représenter jusqu'à deux tiers de la consommation. Les résultats du projet DynamiT peuvent donc être exploités en Méditerranée. - en travaillant sur la réduction de la dépendance des navires au gazole : utilisation d'huiles végétales pures, valorisation des co-produits de la pêche, production de micro-algues à fort potentiel énergétique, etc. Le transport à voile peut sur certaines zones ou façade être une voie alternative à favoriser. - en travaillant sur l'hydrodynamisme des coques des navires de pêche. Les pêcheurs devront être accompagnés dans ces processus de réduction des coûts énergétiques et formés en ce sens.			
Sous-action 4				
Libellé	Poursuivre les projets et équipement des navires en dispositifs d'effarouchement des mammifères marins, cétacés, etc.			
Descriptif synthétique (1000 caractères max)	Il s'agira d'étudier les dispositifs d'effarouchement les plus efficaces et d'accompagner les professionnels dans l'équipement de leur navire			
	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2022	2022
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2027	2027
Pilote(s)	CRPMEM – Organisations professionnelles	CRPMEM – Organisations professionnelles	CRPMEM – Organisations professionnelles	CRPMEM – Organisations professionnelles
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	CNPEM ADEME DPMA Collectivités DIRM IFREMER	CNPEM ADEME Collectivités DIRM IFREMER	CNPEM ADEME Collectivités DIRM IFREMER	CNPEM ADEME Collectivités DIRM IFREMER
Financements potentiels	Collectivités territoriales : collectivités régionales Etat : Bop 113 Etablissements publics : Ifremer Crédits communautaires : FEAMPA Autre : socio-professionnels	Collectivités territoriales : collectivités régionales Etat : Bop 113 Etablissements publics : Ifremer Crédits communautaires : FEAMPA Autre : socio-professionnels	Collectivités territoriales : collectivités régionales Etat : Bop 113 Etablissements publics : Ifremer Crédits communautaires : FEAMPA Autre : socio-professionnels	Collectivités territoriales : collectivités régionales Etat : Bop 113 Etablissements publics : Ifremer Crédits communautaires : FEAMPA Autre : socio-professionnels
Action au titre de la DCSMM	Non			